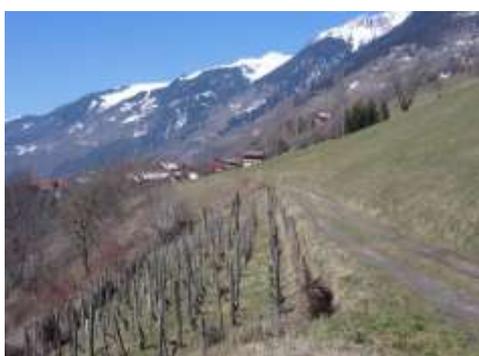


Actions et acteurs de la gestion de la biodiversité cultivée en région Rhône-Alpes.

Inventaire et stratégie.

Rapport final – juillet 2015



Aurore Navarro
Laboratoire d'études rurales (Université Lyon 2)
Div'agri – Pôle végétal



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON



Rhône-Alpes Région

Sommaire

Préambule.....	3
Introduction	5
I. Une grande diversité d'acteurs.....	7
1. 1. L'engouement des années 2000.....	8
1. 2. Des acteurs en réseaux.....	12
1. 3. De la conservation à la valorisation économique : les enjeux et les motivations	18
II. Identifier, conserver, sélectionner et enrichir le patrimoine végétal régional.....	20
2. 1. Les espèces et variétés conservées	21
2. 2. Entre patrimoine local et innovation.....	25
2. 3. Un patrimoine vivant et fragile.....	30
III. Analyse des actions menées	32
3. 1. Méthodologie.....	33
3. 2. Identification des actions	36
3. 3. Synthèse des résultats	37
IV. Div'agri, un réseau d'acteurs régional.....	39
4. 1. Réunir l'ensemble des acteurs.....	39
4. 2. Des pistes de réflexion pour des actions communes	41
Conclusion.....	44
Bibliographie	47

Préambule

Dans la mesure où la législation qui encadre la biodiversité cultivée demeure à l'heure actuelle incertaine, et que les acteurs s'inquiètent quant aux orientations futures qui seront prises par les autorités publiques, nous avons décidé de conserver l'anonymat d'une partie des résultats de cette recherche. En partie pour les mêmes raisons, aucune liste variétale ne sera fournie. Dans un contexte où les pouvoirs publics ne se sont toujours pas positionnés contre le brevetage du vivant et où la loi légitime et autorise des processus de biopiraterie¹, les personnes qui, sur le terrain, travaillent sur la biodiversité variétale cherchent à protéger leur activité. L'enjeu et les risques engagés par cette privatisation du vivant s'illustrent bien par le cas récent qui a concerné l'entreprise semencière française Gautier, attaquée en justice par l'entreprise hollandaise RijkZwaan en 2013. Cette dernière reprochait au semencier français de commercialiser des salades présentant des caractères de résistance au puceron *Nasanovia*. L'entreprise a en effet réalisé des recherches génétiques qui lui ont permis de déposer un brevet sur un procédé de sélection assisté par marqueurs (SAM) permettant d'identifier un gène de résistance au puceron au sein d'une variété sauvage et de l'isoler d'un autre caractère auquel il était associé (le nanisme). Or, l'entreprise française Gautier Semences sélectionnait depuis des décennies des salades résistantes à ce puceron, sans faire appel aux mêmes procédés de sélection génétique. En raison d'un manque de moyens financiers pour entamer un procès en justice long et coûteux, Gautier a dû se résoudre à payer les *royalties* à l'entreprise hollandaise afin de pouvoir continuer à commercialiser ses salades. C'est contre ces abus réalisés par les grandes entreprises multinationales qui ont les moyens d'entamer des procédures de justice contre de plus petites entreprises locales, que les acteurs se prémunissent.

L'inventaire variétal constitue aussi une recherche spécifique qui nécessiterait un autre travail de mise à jour et de comparaison des variétés conservées par chacun des acteurs. Nous avons pu estimer numériquement le nombre d'espèces et de variétés gérées par les acteurs régionaux, lequellesse apparaît l'ampleur de la tâche qu'il reste à mener pour les identifier, les caractériser et les comparer. Il n'était donc pas envisageable de réaliser une liste qui aurait mis en évidence quelques variétés alors que bien d'autres n'ont pas encore fait l'objet d'études. Ce travail d'inventaire variétal exhaustif des différentes collections régionales pourrait être une action ultérieure menée par les opérateurs de Div'agri.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de maintenir les doublesexpressions qui se retrouvent dans les discours des acteurs : « ferme/exploitation » ainsi que « paysan/agriculteur ». En maintenant cette schizophrénie du vocabulaire, il s'agit

¹ La biopiraterie est l'appropriation du vivant, par des entreprises privées et pas le biais de dépôt de brevet. Des variétés et des savoir-faire associés appartenant au patrimoine et au bien commun d'une communauté sont pillés : les détenteurs du brevet peuvent contraindre les communautés qui les ont sélectionnés à payer des *royalties* s'ils veulent les cultiver.

moins de souligner la dichotomie intrinsèque qu'il comporte, que de prendre en considération le sens de cette distinction pour une partie des acteurs, lesquels sont loin de s'inscrire systématiquement dans une démarche militante. Les termes de « paysans » et de « fermes » font référence, certes, à l'époque qui précède la modernisation agricole des années 1950-1960. Ils répondent moins à la nostalgie d'un passé révolu qu'à une conception de l'agriculture, où les notions de productivité et de rentabilité ne se situent plus en haut du piédestal. Pour la plupart, il s'agit de renouer avec des pratiques et des savoir-faire paysans, qui supposent de prendre de la distance avec les méthodes et les choix de culture qui se sont développés au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, pour repenser l'activité agricole en lien avec son environnement et son terroir spécifique.

Introduction

Depuis les années 1970, la biodiversité domestique a fait l'objet en France d'une prise de conscience à l'origine de multiples programmes de conservation et de valorisation de variétés et de races locales menacées de disparaître. Certaines régions ont mis en place une politique de conservation et de valorisation des ressources génétiques dès les années 1980, telles que le Nord-Pas-de-Calais avec la création en 1985 du Conservatoire régional des ressources génétiques (CRRG) ; la région Midi-Pyrénées et le Conservatoire du patrimoine biologique régional (CPBR) fondé en 1989. Plus récemment, le Parc interrégional du Marais Poitevin a été à l'initiative de la naissance du Conservatoire des ressources génétiques du centre Ouest Atlantique (CREGENE) en 2000 réunissant huit associations². De même, la Région Centre a mis au point en 2011 le Pôle BioDom'Centre au sein de l'Union pour les ressources génétiques du Centre (URGC)³. Ailleurs, ce sont souvent les initiatives privées qui prennent le relais, soutenues parfois par les collectivités locales, et plus particulièrement les Parcs naturels régionaux et nationaux. Si les associations, les collectionneurs et professionnels passionnés assurent une dynamique de conservation et de valorisation de la biodiversité domestique, ces conservatoires régionaux permettent de réunir les acteurs, de les coordonner, de confronter les expériences, créant ainsi un pôle d'experts susceptible d'apporter conseils et soutien aux initiatives locales. Cette prise de conscience de la société civile qu'il faut non seulement conserver la diversité variétale mais aussi les savoir-faire et les usages qui leur sont liés, s'accompagne dans le même temps d'un désengagement progressif de l'Etat dans cette activité. Des collections publiques qui s'étaient constituées à partir des années 1960-1970, lorsque des chercheurs de l'INRA recherchèrent des cultivars locaux sur le terrain, sont peu à peu délaissées et certaines disparaissent faute de moyen et d'intérêt apportés à ces variétés. En quelques décennies, la biodiversité cultivée est passée d'une gestion publique à une gestion majoritairement privée, et ce, malgré les enjeux primordiaux que cette biodiversité comporte.

La région Rhône-Alpes a souhaité réunir en 2012 l'ensemble des personnes, associations et entreprises travaillant au maintien et à la valorisation de la biodiversité domestique. De cette rencontre, une association est née en 2013 qui a pris le nom de Div'agri, la Fédération pour le développement et la promotion de la diversité agricole rhônalpine, qui se décline en un pôle animal et un pôle végétal.

Si les races animales rhônalpines restent assez bien identifiées et comptent moins de dix espèces souvent conservées et valorisées par des associations et des syndicats d'éleveurs bien structurés, l'ampleur de la diversité végétale laisse rêveur. L'hétérogénéité des conditions pédoclimatiques, des habitudes et des savoir-faire des hommes, ont contribué à la diversité d'espèces et de variétés présentes dans la région :

² Source : <http://www.cregene.org/>

³ L'URGC était avant 2013 l'Union pour les ressources génétiques du Berry. L'Union a étendu son aire de référence à l'ensemble de la Région.

des plantes de montagnes aux oliviers ardéchois et drômois, en passant par les nombreux arbres fruitiers obtenus dans la région lyonnaise à la fin du XIX^e siècle, au temps de l'âge d'or de l'horticulture lyonnaise⁴ jusqu'à la richesse horticole, manifeste notamment dans le domaine des roses, où la concentration des obtenteurs de la région est unique au monde⁵.

A l'image de ce matériel végétal encore riche et varié, malgré une érosion certaine, les acteurs qui la conservent ou la valorisent appartiennent à des horizons différents. Le Pôle végétal de Div'agri, qui regroupe une grande diversité d'acteurs, a souhaité réaliser un inventaire approfondi des acteurs et actions menées dans la région, ainsi que des variétés et espèces conservées. Cette recherche a pour objectif de servir de support à la mise en place d'actions coordonnées. Cet inventaire s'inscrit dans la continuité de premiers travaux réalisés depuis 2011 :

- ceux de Delphine Dacher, dont le poste fut financé à Savoirs de Terroirs (07) pendant un an (avril 2011-2012), dans le cadre de fonds FSE et d'une participation des Fondation Nature Vivante et Melvita, afin de mettre en place un collectif régional d'acteurs de la biodiversité ethnobotanique et une base de données des variétés et espèces. Dans ce cadre, elle a réalisé un premier inventaire auquel nous avons eu accès.

- l'inventaire des étudiants ingénieurs de l'Isara en 2012 qui recense une partie des acteurs de la biodiversité végétale de la région, mais qui, compte tenu du temps imparti à cette étude, ne recense que quatorze acteurs ou collectifs d'acteurs alors que nous en avons, à ce stade de la recherche, compté plus de quatre-vingt.

Par ailleurs, cette étude fait écho et accompagne celle qui a été confiée au Laboratoire d'études rurales (Université Lyon 2) par le Musée départemental du Revermont en 2014-2015 dans l'objectif de réaliser une exposition sur la biodiversité domestique en région Rhône-Alpes. Elle nous a permis de mieux appréhender les enjeux qui traversent l'association régionale autant dans le pôle animal que végétal.

L'objectif de cet inventaire est de recenser les acteurs et les actions dirigées en faveur de la conservation, de la gestion et de la valorisation de la diversité végétale. Nous avons concentré notre attention sur les espèces et les variétés de légumes, de grandes cultures, d'arbres fruitiers, de vignes et de plantes ornementales. Ce choix résulte des secteurs actuellement représentés au sein de l'association commanditaire de la recherche, mais aussi de la nécessité de réaliser cette étude dans un temps relativement court. Il est clair que l'inventaire stratégique pourrait se poursuivre au sein d'autres secteurs : les plantes aromatiques et médicinales, les plantes fourragères, les prairies fleuries Il ne peut être exhaustif, dans la mesure où l'ambition de cette étude était aussi de proposer une analyse synthétique des actions menées à l'échelle régionale afin d'identifier les leviers d'action possible pour le pôle végétal de Div'agri.

⁴Crozat S., Marchenay P., Bérard L., 2010, *Fleurs, fruits, légumes. L'épopée lyonnaise*, Les éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon.

⁵Ferrand N., 2015, *Créateurs de roses*, PUG, Grenoble.

Une grille d'entretien a été réalisée et soumise au collectif d'opérateurs, afin de servir de support aux enquêtes, mais les entretiens ont été réalisés suivant une méthode semi-directive, de façon à conserver l'apparence d'une conversation informelle, plus en mesure de susciter le dialogue.

Au total, nous avons rencontré **43 acteurs sur les 113 recensés au total (y compris les 10 membres de Div'agri)** :

- 10 opérateurs du pôle végétal de Div'agri,
- 13 agriculteurs (4maraîchers, 4 pépiniéristes, 4 en polyculture-élevage, 1 rosiériste),
- 18 associations,
- 1 collectionneur (horticulteur retraité),
- 1 collectivité (PNR des Bauges).

Nous avons essayé trois refus auprès de maraîchers du Rhône qui soit ne disposaient pas d'assez de temps pour nous recevoir, soit n'étaient pas suffisamment avancés dans leur démarche pour pouvoir répondre à nos questions⁶. La surreprésentation des associations cache en réalité une pluralité d'acteurs qui en sont membres, composées souvent de professionnels agricoles et d'amateurs.

Au cours de ces entretiens, nous avons été confronté à un obstacle majeur concernant la liste des espèces et variétés conservées. La législation actuelle sur les semences tend à créer des tensions et des attitudes de méfiance vis-à-vis des autorités publiques, notamment parce que celles-ci ne garantissent pas de protection contre l'appropriation du bien commun par des entreprises privées. De nombreux acteurs éprouvent ainsi des réticences à fournir des listes de variétés conservées et pour cette raison, il a été décidé collectivement, avec les opérateurs de Div'agri, que les listes des variétés gérées par les structures ne seraient pas publiques, mais conservées en interne par les membres de Div'agri.

Ce rapport reste le fruit d'une collaboration constante entre le chercheur et les dix opérateurs de Div'agri qui ont largement contribué à son élaboration : au cours des réunions de travail qui ont donné lieu à de riches discussions et débats ; lors des entretiens individuels et par leurs relectures attentives, ponctuées de remarques pertinentes.

Après avoir présenté la diversité des acteurs conservant et valorisant la biodiversité végétale, nous focaliserons sur les actions et les méthodes de gestion de la biodiversité cultivée observées en région Rhône-Alpes. Puis, nous nous attarderons sur l'analyse des actions que nous avons recensées avant de présenter les pistes d'actions futures que Div'agri pourrait engager.

I. Une grande diversité d'acteurs

La biodiversité domestique suscite depuis quelques années un plus grand intérêt de la société et des médias, dans la mesure où elle accompagne les questionnements et

⁶ Il s'agit d'un maraîcher cultivant le poireau bleu de Solaize, ainsi que deux maraîchers de l'Association Ondine.

enjeux liés à l'alimentation et l'agriculture durable. De nombreuses associations et projets ont vu le jour au cours de la dernière décennie.

1. 1. L'engouement des années 2000

Les premières initiatives que nous avons identifiées dans la région Rhône-Alpes datent de la seconde moitié des années 1980 dans les départements de la Loire et de l'Ain. Elles concernent avant tout le patrimoine fruitier. Gilbert Nicaise⁷, technicien agricole à la Chambre d'agriculture de la Loire, et Christophe Delay, pépiniériste, font partie des pionniers de la région. Dès 1984, ils participent à une exposition organisée par les Croqueurs de pommes, association nationale créée en 1978. A cette occasion, ils exposent des fruits du Jarez. Une section locale est ouverte en 1986 sous le nom de Croqueurs de pommes du terroir du Jarez. Au sein de ce groupe se trouvent alors deux pépiniéristes : Guy Chataignon⁸, qui a hérité de l'activité de son père et conserve des variétés anciennes encore demandées dans la région ; Christophe Delay, dont le père est pépiniériste, et qui crée sa propre pépinière de variétés anciennes en agriculture biologique en 1987, à partir de greffons récoltés dans les fermes de la Loire.

Dans le même temps, dans l'Ain, la fermeture de l'école primaire de Cuisiat en 1986 aboutit à la création d'un musée. Jean-Pierre Cotton, enseignant, souhaitait consacrer ce musée à la vigne et aux arbres fruitiers. Il crée l'association « Fruits et Nature en Revermont » ainsi qu'une manifestation encore en activité « Les Journées des fruits d'automne » auxquelles les Croqueurs de pommes du terroir du Jarez participent presque depuis le début. Dès la fin des années 1980, une étude de prospection ethnobotanique de variétés potagères est menée par Agnès Ducaroy dans l'objectif d'alimenter le potager du musée.

Ces premières initiatives naissent à la suite des travaux pionniers de l'ethnologue et anthropologue Philippe Marchenay qui dans le cadre d'un programme de recherche mené par le Groupe de recherche et de développement sur le patrimoine génétique végétal et animal de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, né en 1983. A la suite d'enquêtes ethnobotaniques, Philippe Marchenay publie en 1987, en collaboration avec l'ingénieur agronome Marie-France Lagarde, un ouvrage de synthèse intitulé *A la recherche des variétés locales*, qui a longtemps été l'unique référence. Les recherches de Philippe Marchenay ont notamment abouti à la création du Conservatoire botanique alpin de Gap-Charance⁹. Il a aussi alimenté en variétés les quatre conservatoires botaniques nationaux, ainsi que le conservatoire de pommiers à cidre de Normandie. Au début des années 1990, avec l'ethnologue et anthropologue Laurence Bérard, ils fondent une antenne du CNRS « Ressources des Terroirs,

⁷ Gilbert Nicaise, récemment décédé en novembre 2014, fut à l'origine de nombreuses associations valorisant la biodiversité animale et végétale à l'échelle de la région. Il a participé à la réhabilitation du cépage Viognier dans les vins de la Côte de Condrieu et constitue l'un des membres fondateurs du Centre d'ampélographie alpine de Pierre Galet.

⁸ Cette pépinière a été reprise récemment par Thierry Vial.

⁹ Ce conservatoire est l'un des premiers conservatoires botanique nationaux. Une association de pré-configuration voit le jour dès 1985 et le conservatoire reçoit l'agrément officiel en 1993.

Cultures, Usages et Sociétés » installé à Bourg-en-Bresse, qui développe des recherches anthropologiques sur les productions agricoles et alimentaires localisées, nommées de façon générique produits de terroir. Ces travaux ont influencé et encouragé les démarches de valorisation des variétés dites « locales », notamment sous la forme de signes de qualité et d'origine, et restent encore aujourd'hui une référence pour de nombreux acteurs à l'échelle nationale et internationale.

Dans les années 1990, d'autres initiatives voient le jour en région Rhône-Alpes dans un contexte de valorisation du patrimoine rural et local qui prend en compte notamment la faune et la flore¹⁰. En Ardèche, c'est à cette époque que naissent l'Oeil Dormant (1995) et Savoirs de terroirs (1995). La première s'intéresse tout particulièrement aux variétés fruitières et réunit amateurs et pépiniéristes. La seconde ne s'oriente vers la conservation des variétés potagères qu'à partir des années 2000. Ces associations sont soutenues par les collectivités locales. L'Oeil Dormant se voit confier un premier inventaire des variétés fruitières par une intercommunalité, le Syndicat des hautes Cévennes d'Ardèche (SYDACA), au cours des années 1996 et 1997. Puis, elle participe aux études préalables à la création du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche et réalise un inventaire des variétés présentes dans le périmètre du futur PNR.

De la même façon, c'est avant tout dans un souci de valorisation du patrimoine paysager que Hervé Gasnier, alors restaurateur dans le hameau de Gua de la commune de Sanilhac, en Ardèche, décide de racheter une vigne qui risquait de disparaître suite aux décès de ses propriétaires. En 1993, il crée l'association Mémoire de la vigne. Il ne sait pas encore que l'encépagement de cette parcelle figure parmi la liste des six cépages interdits depuis 1935.

La même année, Laurent Bourgeois, passionné d'horticulture, crée sa pépinière Arom'antique, en s'appuyant sur une recherche historique réalisée par sa sœur et financée par la région Rhône-Alpes, sur les plantes cultivées dans les jardins médiévaux. C'est ainsi qu'il commence sa collection en s'orientant vers un créneau encore aujourd'hui peu imité à l'échelle nationale.

Encadré 1. De la conservation à la sélection participative

Lorsque dans les années 1970, des voix s'élèvent pour dénoncer un processus d'érosion de la diversité agricole, la première urgence se trouve alors dans la récolte du matériel végétal afin de le sauvegarder et de le conserver. Les banques de semences se multiplient à cette époque et quelques chercheurs de l'INRA s'impliquent dans la récolte de variétés et de savoir-faire sur le terrain.

Jusqu'à la fin des années 1990 et le début des années 2000, la biodiversité végétale reste le fait de quelques amateurs et collectionneurs passionnés, de conservatoires publiques ou privés qui portent un intérêt au patrimoine local. Les chercheurs qui s'y intéressent restent rares, mis à part Philippe Marchenay et Marie-France Lagarde qui,

¹⁰ Dubost F., 1994, *Vert patrimoine*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, p. 84.

pour soutenir les amateurs dans leur démarche, ont proposé un guide méthodologique¹¹. L'urgence se trouve dans la conservation, la sauvegarde des variétés, plutôt que dans leurs valorisations. Ces trois mondes de la conservation, des la recherche agronomique et de l'agriculture communiquent relativement peu entre eux. En même temps, la conservation *ex situ*, si elle est essentielle pour assurer un maintien de la diversité variétale, présente aussi des inconvénients et s'avère vite insuffisante pour certaines espèces qui dégénèrent facilement et ont besoin d'être cultivées sur des surfaces minimum pour se maintenir. Le constat des limites de ce type de conservation a participé à la naissance et à la diffusion de partenariats et d'échanges plus importants entre les conservatoires et les agriculteurs/paysans. Petit à petit, les frontières qui s'étaient constituées au cours de la modernisation agricole dans la seconde moitié du XX^e siècle, tendent à devenir plus poreuses et de plus en plus, les acteurs préfèrent parler de « gestion dynamique de la biodiversité cultivée », plutôt que de conservation, l'expression permettant de souligner que le matériel végétal n'est pas conservé en tant que tel, maintenu à un « point A » sans connaître de changement, mais que, au contraire, en étant cultivé, en associant à la fois des amateurs et des professionnels, la variété ou la population évolue, s'adapte et change en fonction des critères de sélection privilégiés.

Sélection participative de maïs au sein de l'ARDEAR Rhône-Alpes



Source : Ardear Rhône-Alpes.

La sélection participative remplace la « sélection déléguée »¹² qui s'est développée en France avec les Trente glorieuses, où la sélection et la création variétale se sont vues confiées aux scientifiques de l'INRA et/ou aux entreprises privées. Depuis une

¹¹Marchenay P. et Lagarde M.-F., 1987, *A la recherche des variétés locales de plantes cultivées : guide méthodologique*, Porquerolles, PAGE-PACA, Paris, Bureau des ressources génétiques.

¹²Bonneuil C., Demeulenaere E., 2007, « Vers une génétique de pair à pair ? L'émergence de la sélection participative », dans Charvolin F., Micoud A., Ellis R. (dir.), *Des sciences citoyennes ?*, Ed. de l'Aube, Paris.

vingtaine d'années, les critères privilégiés dans le cadre de l'agriculture conventionnelle ont été remis en question. C'est dans ce cadre que sont nés les programmes de sélection participative qui réunissent chercheurs et agriculteurs/paysans. Ces démarches, qui se sont multipliées au cours de ces dernières années en France, constituent des projets de valorisation particulièrement efficaces puisqu'ils impliquent directement les agriculteurs/paysans¹³.

Dans les années 1990, les initiatives collectives se concentrent sur la valorisation de variétés fruitières et, dans une moindre mesure, des vignes. Le musée du Revermont fait alors figure d'exception. Des projets de valorisation de variétés ou espèces locales émergent à l'initiative de producteurs. En Ardèche, l'association Gerzenc, qui naît en 1997, réunit des producteurs de pommes de terre. Le regroupement d'une dizaine de producteurs, soutenu par la Région et les Chambres d'agriculture permet de mettre en place une filière de production de semences de pommes de terre, en association avec un grossiste drômois. L'objectif est alors de valoriser quelques variétés anciennement cultivées dans la région, telles que la Fleur de Pêcher ou la Patraque. D'autres, font le choix d'une démarche de qualité et obtiennent une IGP (pommes et poires de Savoie en 1996 ; ail de la Drôme en 2008 ; petit épeautre de haute Provence en 2010) ou une AOP (olive de Nyons en 1994, châtaigne d'Ardèche en 2006) pour valoriser autant une variété particulière, qu'un savoir faire et un terroir spécifique¹⁴.

Jusqu'aux années 2000, la conservation de semences potagères, céréalières, viticoles demeure dans la région l'initiative de quelques amateurs éclairés et professionnels, notamment les pépiniéristes qui décident de s'engager dans cette voie ou de quelques agriculteurs qui ont conservé une ou plusieurs variétés de génération en génération, comme les cardons « Verts de Vaux-en-Velin » ou les poireaux « Bleus de Solaize ». A partir des années 2000, dans un contexte de retour au local, de contestation des OGM, mais aussi de remise en cause de la modernisation agricole, nous assistons à la multiplication de collectifs et d'initiatives locales intéressés à conserver et cultiver les variétés « oubliées ». Les acteurs se diversifient. La conservation végétale devient un enjeu collectif qui repose sur la mobilisation d'acteurs inscrits à plusieurs échelles territoriales. Les collectivités locales ainsi que les instituts de formation (lycée agricole, écoles d'ingénieurs,...) commencent à prêter plus d'attention à ces questions.

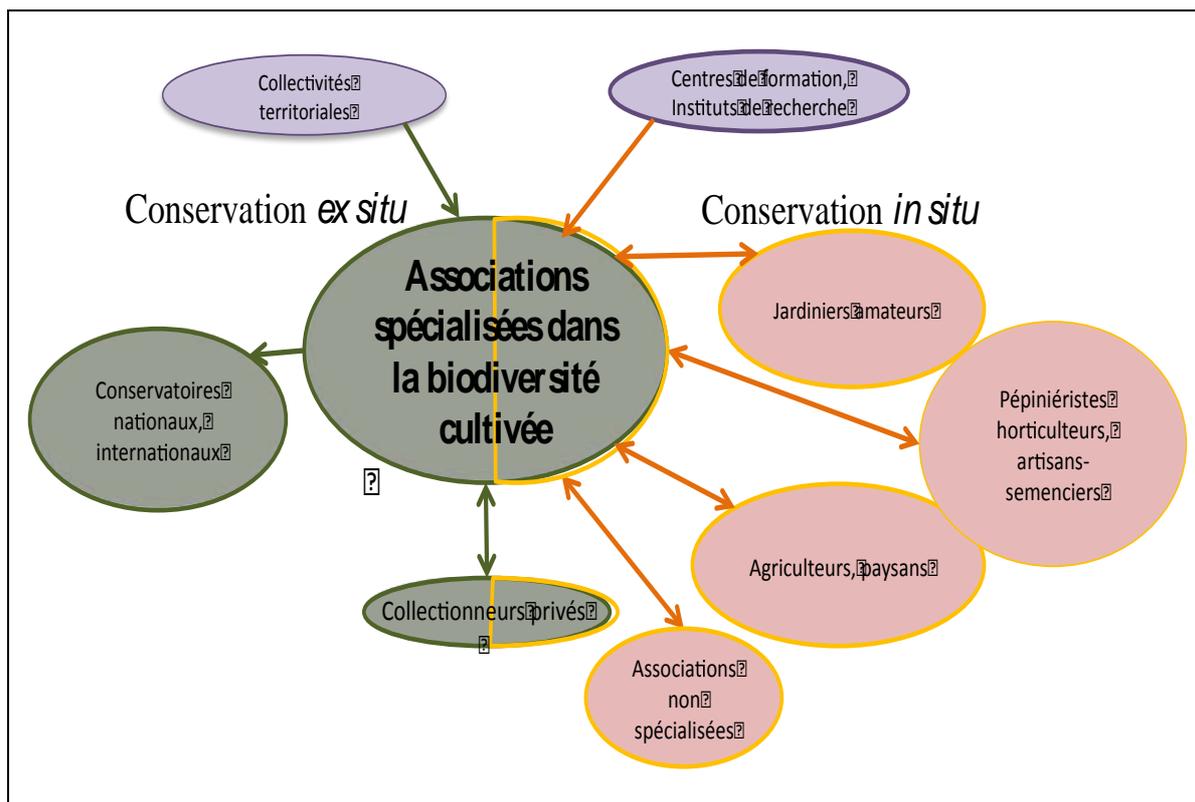
La constitution en 2003 à l'échelle nationale du Réseau Semences Paysannes (RSP) dont l'objectif est de défendre la biodiversité cultivée et la production de semences « paysannes » produites à la ferme ou chez les jardiniers, en dehors des circuits commerciaux conventionnels. A l'échelle de la région Rhône-Alpes, plusieurs associations naissent à la suite de la création du RSP et en deviennent membre.

¹³ RSP, 2014, Les maisons des semences paysannes. Regards sur la gestion collective de la biodiversité cultivée en France, en ligne : www.semencespaysannes.org/nos_publications_et_videos_118.php

¹⁴ Seules les noix de Grenoble bénéficient d'une AOC depuis 1938 avec trois variétés : la « franquette », la « mayette » et la « parisienne » implantées dans la région suite au phylloxera et par greffage. Voir Paul Méjean, 1934, « La noix de Grenoble », dans *Revue de géographie alpine*, tome 22, n°4, pp. 825-843.

L'ARDEAR Rhône-Alpes engage ses premiers projets sur les blés puis sur les maïs dès 2004, notamment suite à une recherche de prospection réalisée par un stagiaire de l'ADDEAR de l'Isère sur les céréales. L'association intègre par la suite le conseil d'administration du RSP. Plusieurs associations sont nées à la suite du RSP et même si tous n'y adhèrent pas, il reste une référence et une source d'information pour les acteurs.

Figure 1. Les modes de conservation selon les types d'acteurs



Source : auteur.

Cette grande diversité d'acteurs fonctionne souvent en réseau et l'interconnaissance est assez forte, sans que cela implique pour autant la mise en place de projets communs.

1. 2. Des acteurs en réseaux

L'ensemble de ces acteurs travaille en réseau, à diverses échelles, tout en étant souvent fortement ancrés dans les territoires. Rares sont ceux qui agissent de manière totalement isolée. Ces réseaux multi-scalaires (local, national, international) laissent apparaître des nœuds autour desquels se retrouvent plusieurs acteurs, des lieux de référence ou des personnes-ressources :

- les lieux de récupération du matériel végétal (pépinière, conservatoire, collectionneurs, artisans-semenciers).

- les centres de documentations ou d'archives¹⁵
- les foires et les fêtes spécialisées.
- les associations nationales et fédérations.
- les projets qui engagent plusieurs partenaires(ex : 3A3B avec le Musée départemental du Revermont, l'ADDEAR de l'Ain, le CDA et Solimence)

La majorité des associations rencontrées réunit autant des amateurs que des professionnels, à l'exception des associations qui s'occupent de vergers où la part d'amateurs est généralement plus forte. A l'inverse, les projets menés sur les grandes cultures concernent principalement des agriculteurs/paysans engagés dans une sélection participative de variétés adaptées à leurs sols et à leur climat dans l'objectif d'une autonomie semencière. Des passionnés, agriculteurs/paysans retraités ou non, mais aussi des professionnels, tels que des boulangers ou meuniers, gravitent aussi au sein de ces projets. Les autres associations qui s'intéressent à la vigne et aux semences potagères s'appuient généralement sur une base solide d'amateurs, néo-vignerons ou jardiniers, mais repose aussi sur la présence de professionnels, viticulteurs et maraîchers. Ces associations attirent beaucoup de monde, nous avons ainsi dénombré près de 1700adhérents aux différentes associations recensées.

Encadré 2. Les fêtes : des moments de sensibilisation, de convivialité et d'échanges

Les fêtes liées à la biodiversité cultivée sont nombreuses dans la région Rhône-Alpes. Elles fleurissent à l'automne et au printemps principalement, en début ou en fin de saison. Peu de fêtes adoptent un thème englobant qui serait la biodiversité cultivée, bien que plusieurs se tiennent au cours de la « Semaine des semences paysannes » organisée par le RSP¹⁶. Elles restent souvent spécialisées, liées à l'activité principale de la structure qui les portent, tels que l'arboriculture fruitière, les semences ou les vignes. Elles sont parfois encore plus spécialisées lorsqu'elles prennent pour thème l'oléiculture, la châtaigne ou bien encore une variété particulière telle que le cardon ou l'oignon.

Ces moments sont des lieux d'échange autour des enjeux de la biodiversité cultivée, de sensibilisation, et d'échange. C'est parfois à cette occasion que de nouvelles personnes-ressources sont identifiées, que des rencontres utiles se font. Pour les territoires, ce sont aussi des espaces d'échanges sociaux, d'animation des lieux non négligeables. Le succès de ces fêtes exprime notamment l'engouement que le sujet rencontre au sein de la société civile. Elles restent souvent fragiles car leur maintien tient souvent à l'investissement de quelques bénévoles. Elles manquent aussi parfois de lisibilité, notamment en raison des moyens de communication limités mis en œuvre par les acteurs.

¹⁵ Voir Annexes, p. 21.

¹⁶Chaque année le RSP organise une « semaine des semences paysannes » regroupe des évènements festifs et militants organisés dans toute la France et qui dure généralement une dizaine de jours.



Gilbert Nicaise, membre fondateur des Croqueurs de pommes du terroir du Jarez (décédé en 2014) identifie une pomme lors de la fête Pomme de pain organisée à Estrablin, au château de Gemens (38) le premier week-end d'octobre par les Croqueurs de pommes des Balmes Dauphinoises.

Source : auteur.

Atelier de presse de grenade (thème de la fête Pommes de pain 2014) organisé pour les enfants et dégustation du jus de grenades.



Source : auteur.

Les réseaux d'acteurs s'organisent essentiellement en fonction de la nature du matériel conservé (vigne, arbres fruitiers, semences potagères, céréales) et de la manière dont ils conservent. Les associations qui travaillent autour de la vigne sont généralement peu en lien avec d'autres associations locales travaillant sur d'autres espèces végétales. Quelques unes ont tout du moins tenté de développer une activité autour des vergers (ex : Vignes de Tarentaise ; Vignes et Vignerons du Trièves), mais cette activité reste généralement marginale vis-à-vis de l'activité principale qui est la conservation de cépages anciens et généralement la restructuration d'un vignoble. De la même manière, s'il peut y avoir un peu de vignes dans les vergers, l'activité principale demeure la conservation des arbres fruitiers. Ils ont en commun avec les associations qui travaillent sur les vergers d'entretenir une parcelle conservatoire, et de fonctionner souvent plus à l'échelle locale, réunissant quelques bénévoles passionnés assez régulièrement dans l'année pour entretenir les parcelles. Ces associations entretiennent souvent plus de liens avec d'autres associations similaires

dans la région, pour échanger du matériel végétal, des informations ou des expériences. Un réseau régional « Vignobles et cépages rares » a renforcé les liens entre les différentes associations œuvrant autour des cépages anciens. Ce réseau permet d'échanger sur les cépages, sur les démarches à suivre pour les réhabiliter lorsqu'ils ne sont pas inscrits au catalogue. Seules les associations ardéchoises, plus tournées vers le Gard et l'association des Fruits oubliées, qui s'intéresse aussi à la vigne, n'ont pas été invitée à ce réseau régional, peut-être en raison de l'absence de viticulteur professionnel au sein de leur association. Le CAAPG, et les travaux de l'ampélographe Pierre Galet, sont connus de tous les acteurs que nous avons rencontrés et réunit la plupart d'entre eux lors de son Assemblée générale annuelle. Le CAAPG est devenu une référence à l'échelle nationale.

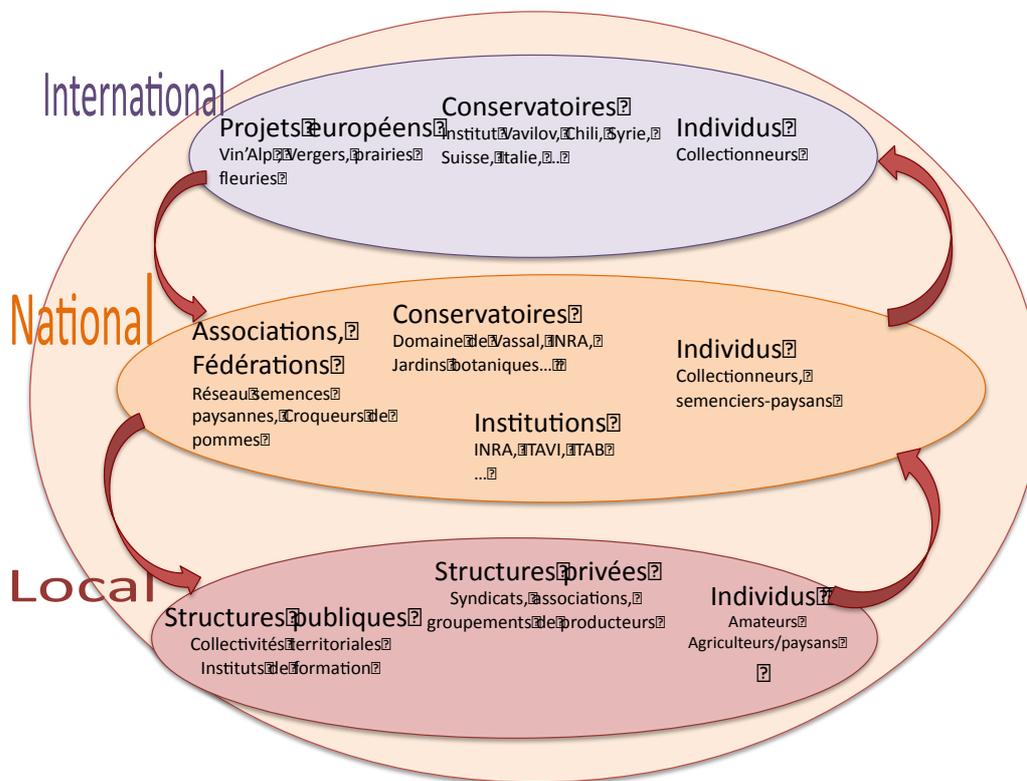
Le Réseau Semences Paysannes (RSP) réunit six des dix opérateurs de Div'agri (Maison de la semence de la Loire, Savoirs de terroirs, Grain'avenir, Croqueurs de pommes du Jarez, L'œil Dormant, ARDEAR Rhône-Alpes). Le réseau fédère plus de soixante-dix structures de diverses natures qui travaillent sur la biodiversité cultivée dans toute la France : syndicats paysans, organisations d'agriculture biologiques nationales et locales, des artisans, paysans, jardiniers, associations, pépiniéristes, des collectivités territoriales, des associations de conservations, etc¹⁷. Le RSP apporte un soutien aux actions menées dans les territoires et se trouve aussi à l'initiative de projets nationaux de sélection participative de céréales ou de légumes. Il apporte un soutien juridique et permet une mise en commun des compétences et des expériences. Il fournit aussi un support de communication, une meilleure visibilité des acteurs et des actions menées dans les territoires.

Les diverses associations travaillant autour de vergers ont eu l'occasion de travailler ensemble lors de la rédaction des Cahiers régionaux de pomologie de l'Union Pomologique de France (UPF), travail qui a commencé en 2006, et qui est toujours en cours de réalisation. La lenteur de la publication illustre l'absence d'habitude de travail collectif entre ces associations. Si elles s'échangent parfois quelques greffons ou des pommes pour organiser des expositions, beaucoup aussi s'ignorent. Ces associations maillent le territoire régional et rayonnent souvent dans un périmètre local. La plupart du temps, elles sont composées de personnes retraitées et de bénévoles. Elles fonctionnent avec peu de moyens et n'ont pas de salariés pour entreprendre des projets plus importants que ceux menés à l'échelle locale. Si certaines communes peuvent prendre en main l'installation d'un verger conservatoire en partenariat avec les associations, le soutien apporté par les collectivités territoriales est souvent moins important que pour la conservation des cépages anciens et de vignobles, malgré quelques exceptions. Le Verger Tiocan, dans le Pays de Gex, a reçu le soutien du Conseil départemental pour la création d'un bâtiment à l'entrée du verger qui sert à la fois de local, d'entrepôt du matériel, de salle de réunion et d'exposition. De même, le potager et le verger du Musée départemental du Revermont appartiennent au service du conseil départemental de l'Ain. Ce sont

¹⁷Source : <http://www.semencespaysannes.org>

d’ailleurs les services municipaux qui entretiennent le verger Tiocan et des agents du conseil Départemental pour le musée du Revermont. D’autres associations, comme les Croqueurs de pommes de Tarentaise et du Beaufortain, ont participé à des projets européens qui leur ont permis d’obtenir des fonds importants. Ces associations fonctionnent cependant la plupart du temps avec des budgets plutôt réduits (moins de 2000 euros). Les Croqueurs de pommes de la région Rhône-Alpes communiquent peu entre eux, exceptées quelques sections qui possèdent des liens historiques entre elles, tels que les Croqueurs de pommes du Jarez et ceux des Balmes Dauphinoises. D’une certaine manière, cette situation peut aussi expliquer la lenteur de la publication des Cahiers régionaux de l’Union pomologique de France. Il n’en reste pas moins qu’elles peuvent être particulièrement actives à l’échelle locale, mais ces projets reposent souvent sur l’engagement de peu de personnes bénévoles.

Figure 2. Les réseaux multi-scalaires des acteurs de la biodiversité cultivée



Source : auteur.

Concernant les céréales et les variétés potagères, certaines associations fournissent les semences et permettent d’animer des échanges entre des jardiniers ou des professionnels dispersés géographiquement (Solimence, CRBA, Maison de la semence e la Loire,...). Ceux-ci sont généralement plus fortement liés à des associations nationales. Les deux plus grandes associations sont Kokopelli et le réseau Semences Paysannes (RSP). Les associations qui travaillent sur les semences de céréales concernent plus largement des agriculteurs/paysans qui ont suffisamment de

terrain pour pouvoir planter des céréales. Néanmoins, la réintroduction de certaines variétés peut parfois être à l'origine d'un travail mené par les jardiniers amateurs. C'est le cas notamment de la régénération de variétés de maïs de Bresse menée par le réseau amateur Solimence, à partir de semences conservées par le musée départemental du Revermont et avec le soutien de Valérie Abatzian de Grain'avenir. L'ARDEAR Rhône-Alpes constitue le réseau le plus ancien qui réunit des agriculteurs de plusieurs départements. Le projet s'est construit en lien avec le RSP, au sein duquel les échanges de variétés ainsi que les transferts de connaissances sont importants à l'échelle régionale, nationale et internationale. Les associations qui travaillent sur les semences potagères sont beaucoup plus diversifiées dans leur mode de fonctionnement. La plupart s'appuient sur un réseau de jardiniers amateurs plus ou moins vaste et tentent d'intéresser des maraîchers locaux. Elles font presque toutes partie du RSP. Quelques acteurs travaillent à la fois sur les arbres fruitiers, les semences potagères et les céréales. Peu s'intéressent à plusieurs domaines sans avoir une spécialité, une activité dominant les autres. Les semences de plantes ornementales et notamment les fleurs sont souvent prises en charge par les structures qui s'intéressent aux semences de légumes, bien qu'elles restent souvent marginales. Seul le CRBA et le Musée départemental du Revermont consacrent une part importante à ce domaine.

Les pépiniéristes et horticulteurs spécialisés dans les variétés « anciennes » et locales, peu nombreux dans la région, constituent des points de références pour les associations. Ceux-ci travaillent rarement exclusivement à l'échelle locale mais expédient souvent dans toute la région et toute la France, parfois aussi à l'étranger. Très présents dans les foires ou les fêtes spécialisées, leur clientèle est ciblée et sensibilisée.

Les quelques collectionneurs que nous avons identifiés, s'ils connaissent les associations qui leurs sont proches, échangent souvent plutôt dans un réseau de collectionneurs qui s'inscrit à l'échelle nationale ou internationale. Ils s'intéressent souvent à une espèce et leur niveau de spécialisation explique qu'ils ne se retrouvent pas toujours dans des associations plus généralistes. Quelques agriculteurs isolés conservent des variétés sans appartenir à aucun réseau associatif. Ils s'appuient alors sur les pépiniéristes ou les artisans-semenciers. Finalement, tous ces réseaux s'interconnectent et bien que tous les acteurs ne travaillent pas ensemble, ils se connaissent souvent.

Au sein de ce bref panorama régional que nous avons essayé de tisser, Div'agri, qui reste une jeune association à peine éclosée, doit encore faire sa place. Elle reste assez mal identifiée et peu connue pour de nombreux acteurs. Ceux qui ont participé à ses débuts et qui l'ont quittée, avancent plusieurs motifs : conflits d'acteurs, manque de moyens face à des frais de déplacements vers Lyon, lourdeur des procédures administratives, absence de bénéfices pour l'association qu'ils représentent. La grande hétérogénéité des acteurs de la conservation de la biodiversité cultivée rend sans doute complexe leur réunion au sein d'une même association. Pourtant, l'ambition de Div'agri d'œuvrer en faveur du développement et de la promotion de la diversité agricole constitue un objectif que la plupart des acteurs se donnent : le patrimoine

cesse d'être en danger dès lors qu'il est valorisé chez les amateurs et dans les exploitations agricoles.

1. 3. De la conservation à la valorisation économique : les enjeux et les motivations

Malgré la diversité des acteurs de la conservation de la biodiversité domestique, des objectifs communs les animent. La conservation du patrimoine végétal n'est d'ailleurs pas toujours le motif premier de la mobilisation. Quatre motifs principaux peuvent être distingués :

- patrimoine paysager (terrasses viticoles en déprises ou prés vergers) ;
- alimentation (autonomie, qualités gustatives et sanitaires, santé...) ;
- économique (maraîchers et variétés rares pour la restauration ; agriculteurs/paysans pour économiser sur l'achat des semences ; développement des filières de paysans-boulangers) ;
- passion botanique (esthétique, lien émotionnel, ...) ;
- patrimoine immatériel (savoir-faire, usage des plantes).

Quels que soient les motifs qui aient porté les acteurs vers la biodiversité végétale, il est notable qu'ils estiment que l'avenir de ce patrimoine ne doit pas reposer essentiellement sur quelques bénévoles éclairés, comme cela a longtemps été le cas, mais doivent retourner dans les exploitations agricoles. A ce titre, plusieurs actions sont menées.

La grande majorité des associations que nous avons identifiées tentent de mettre en place des actions de valorisation de variétés et espèces à destination des agriculteurs. Nous avons vu que dans le cas de la vigne et des céréales, les actions menées concernent plus directement des professionnels. De fait, grâce au travail mené par l'ARDEAR et le partenariat CDA/ADEAR de l'Ain, des exploitations sont devenues autonomes vis-à-vis des entreprises semencières. Elles cultivent leurs variétés adaptées à leur terrain et les valorisent soit dans la boulange ou sous forme de farine, pour les blés, soit dans l'alimentation animale, pour les maïs. Dans la vigne, les associations fonctionnent de différentes manières. L'ARDVCG et l'association des Vignes et Vignerons du Trièves participent à l'installation de jeunes viticulteurs dans des vignobles qui étaient tombés en friches, ainsi qu'à la réinscription de cépages dans les catalogues officiels : le « Mornen » et le « Chouchillon » (en cours) pour l'ARDVCG, l'« Onchette » (en cours) pour les Vignes et Vignerons du Trièves. Les autres associations que sont Solid'art, les Vignes de Tarentaises et Mémoire de la Vigne en Ardèche ont moins une vocation professionnelle que celle de réhabiliter et d'entretenir le patrimoine viticole et paysager. Néanmoins, leur conservatoire de cépages constitue une ressource utile aux professionnels qui souhaiteraient s'y intéresser. Ils entretiennent souvent des parcelles difficiles, très en pente, peu rentables pour des professionnels, et participent ainsi à l'entretien du paysage. Ces associations emploient aussi souvent des jeunes viticulteurs en cours d'installation comme animateur ou pour entretenir les parcelles.

Les associations qui conservent des variétés d'arbres fruitiers ou des semences potagères rencontrent plus de difficultés à intéresser les professionnels. L'introduction de variétés anciennes d'arbres fruitiers ou de potagères exige des arboriculteurs et des maraîchers à repenser leurs pratiques et à structurer différemment leur exploitation. Les variétés d'arbres fruitiers anciens présentent, selon les acteurs, une forte alternance dans la production, ce qui explique que, peu d'exploitations spécialisées choisissent ces variétés. Mais les tests à grande échelle manquent encore souvent. La plupart des arboriculteurs s'orientent plutôt vers des variétés modernes à rendement plus stables, inscrites au catalogue, ce qui leur permet de vendre aussi en gros. Quelques exploitations travaillent avec des variétés anciennes qu'ils vendent directement ou transformées. La conservation des arbres anciens, reste essentiellement le fait des associations, des amateurs et des pépiniéristes au sein de vergers conservatoires ou de vergers éclatés¹⁸ et quelques variétés anciennes ont fait l'objet de valorisation.

Néanmoins, quelques associations d'amateurs tissent des liens avec les lycées agricoles afin de sensibiliser les futurs professionnels aux variétés anciennes. C'est le cas notamment des Croqueurs de pommes du Terroir du Jarez, de la Maison de la Semence de la Loire du CRBA et du musée départemental du Revermont. En Ardèche méridionale, Savoirs de Terroirs organise annuellement des dégustations de légumes (pommes de terre, tomate...). Un repas à base de légumes « oubliés » a aussi été organisé avec le lycée hôtelier de Largentière en 2014.

Enfin, les associations qui travaillent sur des variétés potagères anciennes entretiennent toutes des liens avec des maraîchers locaux. Elles constituent un support essentiel, peuvent les orienter vers des variétés intéressantes, et participent aussi à multiplier des semences. Les professionnels ont, pour la majorité, perdu l'habitude de faire leur semence. Ils cultivent aussi plusieurs espèces et n'ont pas le temps de s'adonner à un travail de sélection. Ceux que nous avons rencontrés en dehors des associations achètent la plupart du temps leurs semences auprès des artisans semenciers. Si quelques uns récupèrent leurs semences, ils ne le font que pour une ou deux espèces. Le CRBA, la MSP42, Solimence, le musée du Revermont et le CDA, les structures membres de l'ARDEAR (ADDEAR de Savoie, Haute-Savoie et Drôme) ainsi que Savoirs de Terroirs ont tous entamé des projets avec des maraîchers locaux afin de réhabiliter certaines variétés. La plupart de ces projets sont encore récents. Ce sont parfois des réseaux informels qui permettent de réhabiliter certaines variétés chez les maraîchers. Les haricots bressans du Musée du Revermont sont cultivés par des maraîchers dans l'Ain, et ont aussi été transmis par Valérie Abatzian à des maraîchers drômois. Ils figurent désormais dans des paniers d'AMAP ou les étals des marchés. De même, le travail entamé par le réseau Solimence sur le maïs de Bresse a notamment permis à un jeune en cours d'installation de commencer une sélection en vue de réaliser de la farine de maïs panifiable.

¹⁸ Un verger éclaté est un verger qui réunit plusieurs sites, contrairement au verger conservatoire qui est généralement une parcelle où plusieurs espèces et variétés sont plantées.

Les associations restent le fer de lance de la conservation et de la valorisation de la biodiversité végétale car le travail de récupération des variétés, d'identification, d'expérimentation par la mise en culture et l'observation, ainsi que de réappropriation des savoir-faire demande du temps que les exploitations agricoles ne possèdent pas. Seuls quelques agriculteurs-collectionneurs se sont lancés dans ces expériences, par passion, individuellement ou au sein d'une association. C'est le cas notamment de tous les agriculteurs/paysans de l'ARDEAR Rhône-Alpes qui réalisent ce travail bénévolement. D'une manière générale, la conservation, la multiplication, l'observation et la sélection sont plus faciles à réaliser par les agriculteurs/paysans pour les céréales que pour les variétés de légumes notamment. Au sein de l'ARDEAR, le nombre d'agriculteurs/paysans impliqué pour réaliser ce type de travail est plus important pour les blés que pour les maïs, plantes qui exigent un peu plus d'investissement pour la conservation et la sélection. Ainsi, le temps disponible, les obstacles techniques et de savoir-faire, constituent les principaux freins au développement de ces pratiques dans les fermes/exploitations.

Dans ces conditions, la valorisation des variétés et espèces anciennes/locales dans l'agriculture se construit grâce à un ensemble d'acteurs qui tous ont un rôle : les associations qui valorisent auprès des amateurs et des professionnels, des amateurs qui font vivre des pépiniéristes, horticulteurs et artisans-semenciers, des agriculteurs et des associations qui invitent les scientifiques, ingénieurs agronomes, techniciens et enseignants à repenser l'agriculture.

Ainsi, la conservation des variétés et espèces délaissées par l'agriculture conventionnelle mobilise une grande diversité d'acteurs qui tous participent, d'une manière ou d'une autre à leur valorisation même si cela concerne encore des marchés de niche. Il reste que ces acteurs, bien qu'ils fonctionnent souvent en réseau et travaillent parfois en commun, ne partagent pas la même définition de la biodiversité agricole et du patrimoine à conserver. Ces divergences se rencontrent également dans leurs pratiques et leurs choix de conservation variétale.

II. Identifier, conserver, sélectionner et enrichir le patrimoine végétal régional

Le patrimoine végétal, c'est-à-dire l'ensemble des variétés utiles à l'agriculture, n'est pas figé. Au contraire, il évolue avec le temps et avec les hommes, il est le fruit de savoir-faire et de pratiques, d'échanges et de circulations de semences et de greffons, qui, continuellement, ont permis d'enrichir et de diversifier les cultures en adaptant des variétés venues de contrées parfois très lointaines, et en créant de nouvelles populations. Ce patrimoine est donc à la fois matériel (la plante) mais aussi immatériel (les savoir-faire, les pratiques et les usages), et ce sont bien ces deux aspects que les acteurs tentent de conserver et de valoriser. Pour cette raison, leur intérêt ne se limite pas à quelques variétés suffisamment documentées qui permettraient de fixer l'origine de la variété dans la région rhônalpine.

2. 1. Les espèces et variétés conservées

A l'image des acteurs et des différentes motivations qui les incitent à agir, le matériel végétal conservé, géré et valorisé présente une grande diversité, qui se reflète notamment dans les inventaires variétaux et la manière dont ils sont organisés. L'expression de « variété ancienne », la plus souvent employée, reste vague et englobe en son sein des variétés issues d'époques différentes. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs plutôt récentes, datant des années 1970-1980, alors que d'autres proviennent de la seconde moitié du XIX^e siècle. La notion de variété traditionnelle est parfois préférée car elle évoque une possibilité de renouveau. Faire ses propres semences, greffer et tailler, sont des pratiques qui avaient été en partie perdues et qui font l'objet d'une réinvention dans un contexte où l'enjeu n'est pas « folklorique », mais bien de renouer avec une agriculture en lien avec son territoire, locale et respectueuse de l'environnement. De la même manière, la notion de variété locale n'est pas totalement satisfaisante si elle est entendue dans son sens restrictif, de variété originaire du lieu. En effet, la plupart des acteurs gèrent aussi des variétés qui sont originaires d'autres endroits mais qui ont été adaptées aux conditions pédoclimatiques et d'altitude au fil des générations. Tout au long de l'histoire de l'agriculture, les variétés ont circulé des quatre coins du globe, les variétés se déplacent avec les hommes et il n'y a pas de raison que ce mouvement cesse.

Le piment de Bresse



Source : Maison de la semence de la Loire

Le haricot nain du Mont d'Or



Source : CRBA.

Ces deux expressions utilisées pour désigner une partie de la biodiversité végétale font surtout référence à des variétés dont l'origine est connue, documentée, soit par

des archives écrites, soit par des relevés de terrains auprès des personnes qui les ont données. Elles font surtout référence à une autre manière de sélectionner les végétaux que celle de l'agriculture conventionnelle. Aux variétés hybrides F1, non reproductibles, et à la sélection en lignée pure, s'opposent ces variétés dites « anciennes », qui peuvent aussi être des mélanges de différentes variétés ou de populations, c'est-à-dire présentant une forte hétérogénéité entre les individus. Elles sont locales, ou dites « de pays », parce que adaptées aux lieux et qui possèdent aussi cette capacité de s'adapter au fil des générations.

Les inventaires des variétés réalisés par les acteurs présentent de fortes disparités. Les plus simples indiquent le nom de la variété, et éventuellement le lieu où elle se situe dans le cas des arbres ou des cépages. D'autres précisent si la variété est d'origine locale, son origine (nom du donateur et des informateurs, témoignages recueillis, nom de l'obteneur, date de création), son comportement à la mise en culture, ses qualités agronomiques, etc. Les plus sophistiqués distinguent les variétés les plus menacées de disparaître, notamment en fonction de leur rareté, et celles qu'il reste à retrouver. Un certain nombre de ces inventaires demanderaient à être mis à jour, certains ayant presque vingt ans, mais plusieurs associations mettent leur liste à jour annuellement.

L'ambition de réaliser un inventaire des espèces et variétés régionales se confronte à l'immensité de la tâche. Les cultures végétales étant extrêmement variées, les variétés se comptent en millier pour les variétés d'arbres fruitiers, plus encore si on insère les variétés potagères, les céréales, les plantes ornementales, ou les plantes aromatiques et médicinales.

Les cépages et les arbres fruitiers locaux restent à l'heure actuelle les mieux identifiés et mis en valeur. Les recherches et publications de l'ampélographe Pierre Galet ont permis d'identifier près de dix mille cépages, parmi lesquels figurent ceux qui étaient cultivés dans la région avant le phylloxera. Nous avons recensé 63 cépages conservés dans les associations ou chez les viticulteurs (hybrides, cépages interdits, *vitisvinifera*) que nous avons rencontrés. Cette liste ne prend pas en compte les cent cinquante cépages de l'arc alpin plantés à Saint-Julien-Montdenis dans le cadre du projet européen Vin'Alp¹⁹. Selon les recherches effectuées par le Centre d'ampélographie alpine Pierre Galet (CAAPG) auprès du domaine de Vassal, il en existerait environ quatre-vingt en région Rhône-Alpes, mais tous n'ont pas encore été retrouvés lors des prospections sur le terrain, ni fait l'objet d'étude spécifique. Des associations se consacrent exclusivement à des cépages locaux, tels que l'association Solid'art qui conserve essentiellement le « Persan » et la « Mondeuse ».

En compilant plusieurs inventaires des structures qui ont bien voulu nous les communiquer, nous avons tenté d'énumérer le nombre d'espèces et de variétés conservées à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Cette liste donne une idée de l'ampleur de la diversité variétale conservée. Elle reste incomplète autant en raison de la méthodologie employée pour la réaliser, que des listes que nous avons eu à disposition qui demanderaient un autre travail de comparaison variétale et

¹⁹Ce conservatoire réunit les cépages de cinq pays de l'Arc alpin (France, Suisse, Italie, Slovénie, Autriche).

d'identification des doublons qu'il nous était impossible de mener dans le temps imparti pour cette recherche.

Pour des questions juridiques qui ont déjà été mentionnés en préambule, plusieurs acteurs ont préféré ne pas fournir de listes des variétés conservées, surtout au sein de ceux qui travaillent sur les variétés maraichères et céréalières. Nous avons obtenu le plus d'informations au sujet des variétés fruitières et des vignes, aussi parce que les catalogues des pépiniéristes spécialisés sont publics. Plus qu'un inventaire de variétés, il s'agit surtout d'un inventaire des taxons. Pour avoir un véritable inventaire variétal, il faudrait mener un travail d'étude et de comparaison. Malgré ces défauts, ce premier inventaire laisse apparaître l'ampleur considérable du matériel végétal conservé.

La liste de variétés fruitières obtenue laisse entrevoir la richesse du matériel conservé (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) : seize espèces recensées et 1552 taxons de variétés d'arbres fruitiers. Cette liste est la plus complète car sept structures ont accepté de nous fournir les informations, que nous avons complétées avec les catalogues de trois pépiniéristes spécialisés. Elle reflète cependant les données que nous avons obtenues : elle ne prend pas en compte les châtaigniers, les oliviers et les figuiers conservés dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Concernant les variétés de semences potagères et les céréales, moins de structures nous ont fourni leur inventaire, ne nous permettant pas d'aboutir aux mêmes résultats que pour les vignes ou les arbres fruitiers. Cependant, le nombre de variétés conservées s'élève déjà à près de mille variétés, toutes espèces confondues. Trente-sept espèces potagères ont été recensées, dont certaines comme les haricots ou les tomates, se déclinent en plusieurs centaines de variétés : 114 variétés de haricots, 260 de tomates. Concernant les céréales, 400 variétés sont conservées par les différentes structures, dont 327 variétés de blés. La particularité de la région Rhône-Alpes se trouve aussi dans son riche passé horticole qui se reflète dans la quantité de d'espèces et variétés florales cultivées. Concernant les variétés de roses, elle est la région où le nombre de variétés conservées est le plus important puisque les neuf obtenteurs de roses possèdent près de 1800 variétés. Nous avons dénombrés 4932 variétés ou taxons au sein des différentes structures qui nous ont confié leur liste variétale, chiffre qui laisse imaginer l'ampleur du travail à effectuer en termes d'étude, de caractérisation et de comparaison.

Les conservatoires régionaux, tels que le CRRG (Centre régional des ressources génétiques) du Nord-Pas-de-Calais ou le CPBR (Conservatoire du patrimoine biologique régional) de Midi-Pyrénées²⁰, valorisent les variétés locales sur lesquelles la documentation historique est suffisante pour connaître leur lien au lieu. Les travaux menés par les acteurs du territoire rhônalpin, notamment le CRBA qui a compilé des sources d'archives très riches et encore partiellement inexploitées, constituent une base solide sur laquelle les actions de valorisation peuvent se conduire. Certaines variétés régionales peu connues gagneraient à faire l'objet d'une valorisation : le poivron « d'Ampuis », le haricot « Beurre nain des Monts-d'Or » ou la courge

²⁰ Audiot A., 2005, « Le Conservatoire du patrimoine biologique régional de Midi-Pyrénées », dans Bérard L., et *ali*, 2005, *op.cit.*

« Romaine de l'Ain » sont en cours d'essais auprès de maraîchers locaux avec l'appui des AMAP et de Chefs cuisinier à l'échelle locale. Le musée départemental du Revermont en lien avec des maraîchers de l'Ain ont expérimenté des variétés de laitue (laitue « de l'Anthelme », laitue « Bressane à grosses côtes », laitue « Elise »...) et de haricots (haricots « Religieuse », « Œil de perdrix », « Café au lait »...). Certaines de ces variétés ont été adoptées par les maraîchers et sont aujourd'hui commercialisées. C'est aussi le cas par exemple de la pomme de Quint, redécouverte par Jérôme Munoz, originaire de la vallée de Quint dans la Drôme, et que aucun des vergers conservatoires ne possèdent. En revanche, d'autres ont fait l'objet d'une plus forte valorisation telle que la poire « Triomphe de Vienne », présente dans tous les vergers conservatoires recensés et qui a fait l'objet d'une valorisation soutenue par la municipalité en 2009 : 1200 arbres ont été greffés en trois ans par Christophe Delay et acheté par la municipalité. Plusieurs partenaires (producteurs, transformateurs, restaurateurs) se sont engagés à la mettre en valeur pour en faire un produit un « des emblèmes » de la ville²¹.

Espèces et variétés conservées dans la région Rhône-Alpes

Espèces	Structures	Nombre de variétés recensées pour quelques espèces ²²		Nombre de variétés total
Arbres fruitiers 16 espèces (sans les petits fruits) : pomme, poire, abricot, pêche, cerises, prunes, cognassier, kaki, sorbier, figuier, amandier, noix, noisetier, châtaignier, olivier, néflier.	Croqueurs du confluent Ain-Isère-Savoie, Croqueurs du terroir du Jarez, Croqueurs de Tarentaise-Beaufortain, Fruits retrouvés, L'œil Dormant, CRBA, Musée départemental du Revermont, Christophe Delay, Pépinière Vial, Pépin'hier,	Abricots	64	1552
		Cerises	195	
		Noix	29	
		Pêches	138	
		Poiriers	413	
		Pommiers	620	
		Pruniers	93	
Cépages : la région Rhône-Alpes compterait 80 variétés cultivées avant le phylloxera, selon le domaine de Vassal	Fruits retrouvés, « Mi-syrphe, mi-raisin », Confluent Ain-Isère-Savoie, ARDVCG, Vignes et vigneron du trièves, CRBA, Vignes de Tarentaise, Solid'art, Mémoire de la Vigne	<i>Vitisvinifera</i> , <i>vitislabrusca</i> , hybrides	62	62
Potagères/maraîchères : au moins 33 espèces que nous avons recensés, sans compter les fleurs	CRBA, Musée départemental du Revermont, Maison de la semence de la Loire, Jardin'envie, Savoirs de terroirs	Aubergine	37	984
		Chou	58	
		Courge	59	
		Salades	87	
		Haricots	114	
		Chou	58	

²¹Source : www.vienne-tourisme.com/triomphe-de-vienne.html

²²Pour les variétés maraîchères, nous ne les citons pas toutes en raison de leur nombre important.

		Poivrons	36	
		Pommes de terre	40	
		Tomates	260	
Céréales : au moins 7 espèces (blé, maïs, seigle, avoine, épeautre, orge, sarrasin)	ARDEAR, CRBA, Musée départemental du Revermont, Jardin'envie, Savoirs de Terroirs	Blés	327	400
		Maïs	33	
		Divers (avoines, orges, seigle, sarrasin, ..)	40	
Fleurs	9 obtenteurs de la région lyonnaise ²³ (Guillot, Meilland, Laperrière, Reuter, Croix, Dorieux, Ducher, Felix, Orard)	Roses	1800	1934
	CRBA, Musée départemental du Revermont, Jardin'envie, Maison de la semence de la Loire	Divers	134	
Total				4932

Cependant, la question des variétés n'est qu'un aspect du travail mené sur la biodiversité végétale par les acteurs qui ne se contentent pas de conserver en l'état car « le meilleur moyen de pérenniser un patrimoine génétique est de le faire vivre : l'améliorer, le rendre accessible, faire connaître les pratiques et aussi le faire déguster »²⁴.

2.2. Entre patrimoine local et innovation

Dans une grande majorité des cas, les associations naissent d'une activité de prospection : des greffons, des graines, des tubercules sont récupérés chez des particuliers ou dans des champs, des variétés sont recherchées auprès des Anciens. La prospection pourrait se poursuivre, mais cela nécessite du temps et des moyens que les acteurs n'ont pas toujours à leur disposition. Les professionnels, tels que les pépiniéristes, artisans-semenciers, les maraîchers ou les horticulteurs sont aussi des relais à l'acquisition de certaines variétés. Les collections s'amplifient au rythme des rencontres, notamment lors des foires ou des fêtes. Les conservatoires nationaux et internationaux peuvent aussi être des relais. Le choix des variétés à conserver se fait selon différents critères (esthétique, attachement, qualités agronomiques, ...). Deux approches divisent les acteurs:

²³Nous reprenons ici l'estimation donnée par l'entreprise Guillot mais nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des listes variétales de ces obtenteurs.

²⁴Fauquembergue M.-P., Stévenard R., 2005, « Le Centre régional des ressources génétiques du Nord-Pas-de-Calais », dans Bérard L. et *ali*, 2005, *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Bialec, Nancy, p.131.

- une première est incarnée par des personnes qui, ayant pris conscience de l'érosion de la biodiversité variétale dans l'agriculture²⁵, considèrent qu'il faut retourner à une diversité variétale en se réappropriant les savoir-faire, la reproduction de semences. Pour eux, c'est moins le retour à des variétés autrefois cultivées dans la région qui importe, que la récupération de variétés non hybrides et présentant une grande diversité intra-variétale, des variétés ou des populations végétales qui n'auraient pas subi le processus de sélection industrielle des dernières décennies focalisées sur quelques caractères. En effet, pour être inscrite au catalogue officiel des variétés cultivées, deux tests principaux sont réalisés : la variété doit être conforme aux normes de Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) et représenter une amélioration vis-à-vis des variétés existantes évalué selon le test de Valeur Agronomique et Technologique (VAT). Ces critères excluent de fait les variétés populations et les variétés non homogènes et stables, pourtant gages de possibilités d'adaptation et d'évolution plus grandes face aux changements climatiques. Les acteurs adoptent ces variétés, par le biais de conservatoires nationaux, auprès de collectionneurs ou chez des artisans-semenciers, qu'ils adaptent et qui deviennent locales. Ils renouent avec des pratiques anciennes et aboutissent parfois à de la création variétale. Cette approche est plus présente concernant les semences potagères et les céréales.

- une seconde approche, pourrait être qualifiée de « patrimoniale », historique ou ethnobotanique, dans la mesure où le constat de l'érosion s'appuie sur des recherches bibliographiques, archivistiques ou ethnographique (enquêtes de terrain). Ces personnes soulignent la disparition de variétés ou d'espèces qui étaient autrefois cultivées dans la région, qu'elles cherchent à retrouver et à cultiver de nouveau. Il s'agit alors de conserver un patrimoine local, de le cultiver et de le valoriser dans les fermes/exploitations. Cette approche se retrouve surtout parmi ceux qui s'intéressent aux cépages, aux arbres fruitiers, aux semences potagères. La seconde approche tend aussi à porter plus d'intérêt à la prospection locale, à la recherche d'anciennes variétés qui auraient été conservées, ce qui n'empêche pas que les partisans de la première approche récupèrent aussi des variétés locales, auprès de particuliers ou de collectionneurs.

²⁵ Cette érosion n'est plus à prouver. Il suffit pour s'en convaincre de lire les rapports de la FAO à ce sujet, mais aussi de constater que les semenciers ne proposent presque plus qu'un petit nombre de variétés hybrides, bien plus restreint que les catalogues semenciers du début du XX^e siècle. En 2007, elle indique que depuis la Seconde guerre mondiale, nous avons par exemple perdu 95% des variétés de choux, 91% des variétés de maïs ou encore 81% des variétés de tomates...La même observation peut être faite concernant les arbres fruitiers et les cépages.

Encadré 3. Les variétés populations, mélanges et créations variétales

Les acteurs de la conservation de la biodiversité cultivée travaillent pour la plupart d'entre eux sur des variétés qui ne correspondent pas aux critères de sélection privilégiés par l'agriculture moderne et par le catalogue officiel des variétés autorisées en agriculture. Alors que concernant les cépages, les démarches d'inscription au catalogue, bien que longues et coûteuses, soient possibles, cela n'est pas le cas de certaines variétés maraichères, céréalières ou arboricoles. Le cas le plus flagrant concerne le blé que, la plupart des agriculteurs/paysans cultivent au sein de l'ARDEAR et du CDA en mélange, plutôt qu'en variété pure, c'est-à-dire qu'ils sèment un mélange constitué de plusieurs variétés, jusqu'à une centaine. La culture d'un mélange de variété présente plusieurs avantages : elle permet d'assurer un rendement plus stable que lorsqu'une seule variété est cultivée ; elle apporte une plus grande résistance aux maladies ; elle participe à la réalisation d'une farine plus complexe aux qualités gustatives particulières ; elle favorise une plus grande adaptabilité aux conditions climatiques ; elle répond mieux aux enjeux d'une agriculture sans engrais et sans produits phytosanitaires.



Source : auteur.

Dégustation de pains issus de semences paysannes lors de la fête du printemps des semences paysannes organisée par la Maison de la semence de la Loire : cet agriculteur/paysan réalise des pains issus d'une seule variété-population (à droite et à gauche de la photographie), mais aussi de mélanges (au centre).

La culture de populations, plutôt que de variété « distincte, homogène et stable », bénéficie des mêmes avantages que celle des mélanges. La possible indistinction de la population, l'hétérogénéité des individus et leur caractère instable interdit toute possibilité d'inscription de ces populations au catalogue officiel, alors même que du point de vue agronomique, elles présentent des avantages certains.

Or, la diversité variétale et intra-variétale représente un vivier essentiel pour l'innovation et les possibilités futures de créations variétales. Pour certains acteurs, notamment les rosiéristes, la création variétale joue un rôle crucial au sein de leur activité. En effet, la création de nouvelles roses participe à l'entretien de la réputation des maisons à l'échelle nationale et internationale. Elle est un support de

communication et participe à l'image de marque des entreprises. Au sein des groupes qui ont mis en place des projets de sélection participative, quelques créations variétales ont aussi vu le jour.

Dans ces conditions, la gestion de la biodiversité variétale ne se limite pas à une action de conservation, elle est aussi le fruit d'une conjonction entre les Hommes, leurs besoins et leurs savoir-faire, et les plantes. Ce rapport n'est pas figé, il évolue dans le temps et varie suivant les lieux. Or, c'est cette diversité de contexte, de pratiques et de plantes qui favorise le maintien de la biodiversité variétale.

Ces deux approches ne déterminent pas des profils hermétiques, elles représentent deux orientations principales dans lesquelles s'insèrent les actions, et qui expliquent que certains soient plus intéressés à l'identification précise des variétés que d'autres. A ce sujet, les différences entre les acteurs sont aussi plus prononcées entre ceux qui réalisent des études génétiques et ceux pour qui le phénotype représente le critère essentiel. Les analyses génétiques effectuées sur les cépages et les arbres fruitiers ont permis de mettre au jour les origines généalogiques de certaines variétés mais aussi d'identifier les variétés identiques qui porteraient un nom différent. L'approche génomique divise car l'identification d'une plante en fonction du séquençage de son ADN reste une approche partielle qui écarte d'autres critères : le phénotype, l'appropriation par une communauté de la plante qui lui a donné un nom vernaculaire, l'adaptation à un lieu et les modifications que la plante a pu subir... Pour d'autres, en revanche, la génomique pourraient permettre de définir les variétés à conserver en priorité. Il reste que ces analyses, ayant un coût non négligeable, sont peu réalisées par les associations. Les résultats des études réalisées par l'INRA dans le cadre du projet Corepom montre que de nombreuses informations véhiculées par la littérature pomologique seraient erronées²⁶.

Pour certains le caractère local ou ancien d'une variété a moins d'importance que le fait de revenir à des pratiques oubliées et de se réapproprier les savoir-faire et la maîtrise du vivant. Cela est surtout vrai en ce qui concerne les semences potagères et de céréales²⁷, dont l'érosion a été plus importante que celle des arbres fruitiers et des cépages. Si quelques variétés locales sont mises à l'honneur, elles ne représentent souvent qu'un pourcentage faible de la collection totale. Plusieurs collectifs ont mis en place des projets de sélection participative et d'amélioration des variétés en associant chercheurs et agriculteurs (maraîchage et céréales). Ces groupes ne focalisent pas leur attention sur les variétés locales mais s'intéressent aussi à des variétés du monde entier, les conservent et les mettent en culture, si elles présentent

²⁶Le projet Corepom a été lancé par l'Union de pomologie française et l'Inra en 2007. L'objectif est d'identifier le profil génétique de variétés à partir d'une vingtaine de marqueurs : en 2012, des feuilles de 2500 accessions ont été envoyées par plusieurs associations.

²⁷Contrairement aux arbres fruitiers et aux vignes que l'on retrouve encore dans les champs, les variétés potagères et céréalières se retrouvent plus facilement dans les conservatoires (INRA, Institut Vavilov, Conservatoires européens...) dont beaucoup ont été mis en place dans les années 1980. Voir Chable Véronique, « Conserver et développer la biodiversité cultivée », dans BERARD L., et *ali*, 2005, *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Bialec, Nancy

des avantages intéressants. Par exemple, la Maison de la semence de la Loire participe cette année à un projet national mis en place en lien avec le RSP et le réseau national des magasins Biocoop de sélection participative sur des légumes issus de semences paysannes. L'objectif, à terme, est de réintroduire ces légumes sur les étals des magasins.

Sélection de laitue « de l'Anthelmette » chez un maraicher



Source : Musée départemental du Revermont.

Herbier de l'Institut de Vavilov de Saint-Petersbourg



Sources : CRBA.

En revanche, les associations viticoles qui conservent des cépages anciens, de *vitisvinifera* ou des hybrides obtenus au XIX^e siècle, le caractère local du cépage constitue un élément recherché, notamment par les viticulteurs intéressés à se démarquer, dans un contexte de compétitivité²⁸. Au-delà de la valorisation économique, beaucoup espèrent retrouver des cépages plus adaptés à leur région et moins exigeants en intrants. Ils réalisent des activités de prospection pour retrouver les cépages décrits dans la littérature ampélographique. Certains cépages ne sont pas issus de la région mais furent particulièrement cultivés dans certaines localités régionales à une certaine époque et présentent des qualités intéressantes, comme c'est le cas des hybrides ou des six cépages interdits. Le travail d'adaptation et d'expérimentation exige toutefois du temps et un soutien des instituts de recherches scientifiques.

Ainsi, le poids différent que les acteurs accordent aux variétés locales explique en partie la part qu'ils consacrent à la prospection, la recherche d'informations historiques ou l'identification variétale. Pourtant, tous ont dans leurs collections des variétés locales, de réputation plus ou moins élargie, que des agriculteurs ou des amateurs ont sélectionnées et transmises.

2. 3. Un patrimoine vivant et fragile

Les acteurs de la biodiversité domestique ne se contentent pas de conserver les variétés végétales. Si plusieurs conservent par sécurité une partie des variétés *ex situ*, tous mènent une activité de gestion dynamique, permettant de mettre en culture les plantes, de les observer, de les étudier, mais aussi de les adapter. Pour maintenir ce patrimoine, il faut le diffuser et le cultiver. Ainsi, les associations qui travaillent sur les semences participent à la diffusion de variétés chez les jardiniers amateurs et dans les exploitations. De la même manière, des greffons sont diffusés auprès des membres des associations. Le CRBA a mis au point un système d'adoption obligeant celui qui s'engage à cultiver une variété et à la restituer en partie en fin de saison. Le musée départemental du Revermont participe aussi à la diffusion de semences auprès de particuliers sans que cela ait encore fait l'objet d'une formalisation par écrit. Une base de données est en cours de réalisation afin d'assurer la traçabilité des semences produites, en lien avec Solimence, le réseau de jardiniers amateurs et d'agriculteurs/paysans. Ces échanges impliquent l'enregistrement des dons et contre-dons dans une base de données. Plusieurs ont mis au point des logiciels spécifiques pour pouvoir gérer les généalogies de chaque souche. La gestion de ces logiciels implique un travail supplémentaire qui peine à se mettre en place dans les associations qui ne possèdent pas de salariés. Les dons des greffons par les associations gérant un verger sont rarement enregistrés. Les associations qui travaillent à partir de vergers-

²⁸ Gibert H., 2012, *Requalification du vignoble du Beaujolais : une approche systémique*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2.

Marcelin F., 2013, *La renaissance de vignobles en Rhône-Alpes. Acteurs, actions et territoires de relance*, mémoire de Master 2 en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2.

éclatés auraient aussi besoin de mettre à jour leurs données régulièrement. Tout cela demande du temps et des moyens.

Journée de formation à la greffe et échanges de greffons – Fruits et Nature en Revermont – Cuisiat (01)



Source : auteur.

Un important travail est réalisé pour transmettre les savoir-faire liés à la conservation et à l'utilisation de ces variétés. La plupart des associations assurent des formations : formations à la production de semences, formation à la taille, à la greffe, à l'entretien des vergers ou des vignes.

Les acteurs jouent un rôle non négligeable dans la production de connaissance, et dans la vulgarisation, soit à travers une activité de publication, soit grâce aux liens qu'ils entretiennent avec le public ou les clients. De nombreuses fêtes ponctuent le calendrier rhônalpin au cours desquels le public est sensibilisé à la diversité variétale. La plupart de ces fêtes tiennent à l'engagement de quelques bénévoles. Pourtant, elles jouent un rôle fondamental dans la visibilité des acteurs, dans l'animation des territoires et dans le maintien de ce patrimoine. De nombreuses exploitations qui s'orientent vers la biodiversité végétale participent aussi à des portes ouvertes, organisent des visites de l'exploitation ou des stages de formation.

Des actions sont aussi menées en direction des écoles, souvent maternelles et primaires, mais aussi en direction des lycées agricoles ou des centres de formation agricole. Dans la Loire, les lycées de Précieux et de Montravel entretiennent des liens avec l'ADDEAR de la Loire, la Maison de la Semence de la Loire et les Croqueurs de pommes du terroir du Jarez. Le lycée de Précieux (Loire) a mis en place une vitrine de maïs de populations²⁹. Le lycée de Montravel(Loire) consacre des heures de formations pour sensibiliser les futurs agriculteurs à la biodiversité agricole et héberge

²⁹ Une vitrine consiste à semer plusieurs variétés dans une surface réduite afin de comparer le comportement des diverses variétés.

des variétés de légumes issues de la Maison de la Semence de la Loire dans son potager pédagogique. Le Lycée horticole de Dardilly (Rhône) étudie avec ses élèves les variétés de légumes et de fleurs conservées par le CRBA. Elles sont aussi proposées à la vente dans les Serres du Lycée (c'est le nom de l'établissement).

Ces initiatives restent encore trop rares. D'autant plus que la question de la transmission aux plus jeunes générations n'est pas complètement assurée. Le problème se pose notamment pour l'association Gerzenc, entre l'Ardèche et la Haute-Loire, qui cultive des pommes de terre en agriculture biologique, dont les membres ont diminué. Aucun jeune agriculteur ne s'installe. Div'agri pourrait peut-être servir de relais entre des agriculteurs qui cessent leur activité, et des jeunes agriculteurs intéressés à s'installer avec d'autres produits que ceux de l'agriculture classique.

Pour conserver le patrimoine végétal, il faut le connaître, l'identifier et l'étudier, se réapproprier les savoir-faire qui lui sont associés pour l'entretenir et le multiplier, mais aussi le faire connaître et partager les connaissances acquises. Ces diverses actions sont menées avec une plus ou moins grande place selon les acteurs et les moyens qu'ils ont à leur disposition.

Exemple de fiche d'étude variétale utilisée par le CRBA

Remplissage		Couleur de la chair			
<input type="checkbox"/> Faible (présence de zones vides)	<input type="checkbox"/> Plein (pas de zone vide)	<input type="checkbox"/> Blanche / crème	<input type="checkbox"/> Jaune	<input type="checkbox"/> Orange	
Nombre de loges		<input type="checkbox"/> Rouge	<input type="checkbox"/> Noire	<input type="checkbox"/> Verte	
<input type="checkbox"/> 2 ou 3	<input type="checkbox"/> 4 ou 5	<input type="checkbox"/> 6 et plus			
Couleur de la peau		Fermeté			
<input type="checkbox"/> Blanche	<input type="checkbox"/> Jaune	<input type="checkbox"/> Orange	<input type="checkbox"/> Rose	<input type="checkbox"/> Ferme	
				<input type="checkbox"/> Moelle	
<input type="checkbox"/> Verte	<input type="checkbox"/> Rouge	<input type="checkbox"/> Noir	<input type="checkbox"/> Bleu	Maturité	
				Par comparaison avec les autres variétés cultivées chez vous.	
		Merci d'indiquer leurs noms :		<input type="checkbox"/> Précoce	
				<input type="checkbox"/> Tardive	
Remarques :					

PS : n'hésitez pas à prendre des photos !

CRBA et Domaine de Lacroix Laval - 2013

Sources : Elodie Mathivet / Stéphane Crosat

Source : CRBA.

III. Analyse des actions menées

A partir des enquêtes réalisées auprès des acteurs, nous avons identifiés vingt actions menées en faveur de la biodiversité végétale dans la région Rhône-Alpes³⁰. La définition de ces actions a été réalisée en commun avec les opérateurs de Div'agri. Des trente-et-une actions identifiées au début, distinguées notamment par secteur, les réunions ont permis d'aboutir à vingt actions distinctes et communes à l'ensemble des acteurs.

3. 1. Méthodologie

L'analyse des actions est le fruit d'une recherche participative à laquelle a collaboré l'ensemble des opérateurs de Div'agri. Elle est le fruit de multiples allers et retours entre les propositions du chercheur réalisées à partir des résultats des enquêtes de terrain et présentées lors des réunions de travail, et celles des acteurs. Malgré le départ des opérateurs de la viticulture du pôle végétal, nous ne les avons pas exclus de cette étude considérant les dynamiques en cours, particulièrement vives, autour de ces questions à l'échelle régionale et nationale. L'analyse manque cependant d'un retour des acteurs de la viticulture.

Après discussion avec les opérateurs, il a été décidé de privilégier une approche permettant d'identifier les points de divergence et de convergence entre les acteurs et les actions menées, plutôt que d'adopter une méthode plus monographique, plus détaillée mais moins utile à la définition des orientations futures du pôle végétal. Pour cette raison, nous avons pris le parti de nous appuyer sur la méthode SWOT (Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) ou AFOM (Atouts – faiblesses – Opportunités – Menaces) qui présente les avantages d'offrir une vision synthétique qui exige néanmoins au préalable de bien définir les différentes actions. Il s'agit d'un outil d'analyse afin de définir une stratégie de développement. Originaire des travaux anglo-saxons, cette méthode s'est beaucoup développée au cours des dernières années. Organisée en quatre points, elle ambitionne d'identifier des forces et des faiblesses aux actions menées jusqu'alors, des opportunités et des freins au développement. Cette analyse a été conduite sur les vingt actions identifiées en commun avec les dix opérateurs de Div'agri qui ont pris part à l'Inventaire.

En toile de fond, l'analyse des actions prend en compte la multifonctionnalité de la gestion de la biodiversité végétale. En effet, contrairement au pôle animal de Div'agri, où les enjeux de conservation des races se situent en priorité dans leur réintroduction au sein des élevages professionnels et donc dans l'amélioration des races par la sélection, la gestion de la biodiversité cultivée nécessite un investissement collectif de la société civile qui ne peut être laissé à la seule responsabilité des maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs ou céréaliers. D'abord, parce que la spécialisation de l'agriculture et la segmentation des tâches de sélection et de culture ont contribué à la perte de savoir-faire, que les agriculteurs/paysans ne maîtrisent parfois plus. Ensuite, parce que ce travail de conservation et de multiplication s'insère difficilement dans le fonctionnement des exploitations contemporaines, par manque de temps mais aussi en

³⁰ Les actions sont consultables dans le volume d'Annexes p. 23-46.

raison des savoir-faire nécessaires à acquérir. Enfin, parce que pour permettre l'innovation variétale et assurer à l'agriculture de demain une capacité d'adaptation la plus étendue possible, il est nécessaire de conserver aussi des variétés aux caractéristiques agronomiques qui ne correspondent pas aux critères de l'agriculture contemporaine, de conserver un pool génétique suffisamment large dans lequel les générations futures pourront puiser.

La perspective économique de valoriser à court terme quelques variétés patrimoniales de la région Rhône-Alpes risquerait donc de ne pas être pertinente dans l'immédiat, en premier lieu parce que les données et les informations manquent souvent sur leurs caractéristiques agronomiques, surtout en ce qui concerne les variétés arboricoles et potagères, et que ces variétés cultivées à un moment donné, ne sont plus toujours adaptées aux conditions de culture contemporaines. En second lieu, pour certaines espèces comme les blés, les agriculteurs/paysans cultivent des mélanges de plusieurs variétés afin d'assurer une richesse gustative des farines mais aussi une stabilité dans les rendements. Valoriser quelques variétés à travers notamment des labellisations ou des marques exigerait d'en sélectionner quelques unes au sein de la très grande diversité variétale conservée par les acteurs de la région Rhône-Alpes au moins sur le critère du lien au lieu. Or, cela poserait la question de l'inscription de la variété au sein des catalogues officiels, démarche qui divise les acteurs, et qui n'est d'ailleurs pas toujours possible en raison des critères d'entrée au catalogue. D'autres part, toutes les variétés locales ne trouveraient pas leur place dans les exploitations et la valorisation économique de variétés « oubliées », « anciennes », « locales » exige au préalable un travail important de prospection, d'identification, de multiplication et d'étude. Ce travail n'est souvent rendu possible que par l'investissement d'associations, d'amateurs, de collectionneurs, soutenus parfois par des scientifiques et techniciens. La conservation de la biodiversité cultivée représente un enjeu pour l'agriculture d'aujourd'hui, mais surtout pour celle de demain, face à l'évolution du climat. Si l'ambition des acteurs, à terme, est bien d'encourager le retour de la biodiversité cultivée au sein des fermes et des exploitations, l'enjeu ne se limite pas à la conservation et à la valorisation de quelques variétés locales et patrimoniales. Il s'agit d'abord de renouer avec des savoir-faire, des pratiques, une démarche particulière. Si la valorisation économique constitue l'un des enjeux, à termes, de la plupart des acteurs de Div'agri, elle est loin de constituer la seule fin. Dans ces conditions, orienter les actions du pôle végétal de Div'agri selon une démarche de valorisation de quelques variétés au sein des exploitations rhônalpines ne serait sans doute pas la direction la plus pertinente et ne ferait que diviser davantage les acteurs. D'autres actions pourraient être plus pertinentes en revanche comme mettre au point une méthodologie en vue de la réalisation d'un guide démontrant que biodiversité cultivée et agriculture ne sont pas antinomiques, en mettant notamment en évidence des exemples d'exploitation/ferme qui l'ont adoptée et qui tirent un revenu de leur activité. Néanmoins, cette étape de la valorisation économique au sein des exploitations intervient au dernier bout de la chaîne. Avant elle, il y a tout le travail de conservation, de mise en culture, d'étude, mais aussi de formation, d'échanges et de sensibilisation. L'ensemble de ces actions présente des aménités territoriales non

négligeables qui s'inscrivent pleinement dans la multifonctionnalité reconnue à l'agriculture³¹. Par conséquent, les actions menées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité cultivée ne peuvent pas être évaluées seulement selon le spectre de la valorisation économique des variétés végétales au sein des exploitations/fermes. Au même titre que l'agriculture, les actions recensées tirent leur valeur de leur multifonctionnalité. La gestion de la biodiversité cultivée, outre le rôle qu'elle peut jouer dans la recherche scientifique, entraîne des aménités pour les territoires au sein desquels elle acquiert une fonction (Figure 3) :

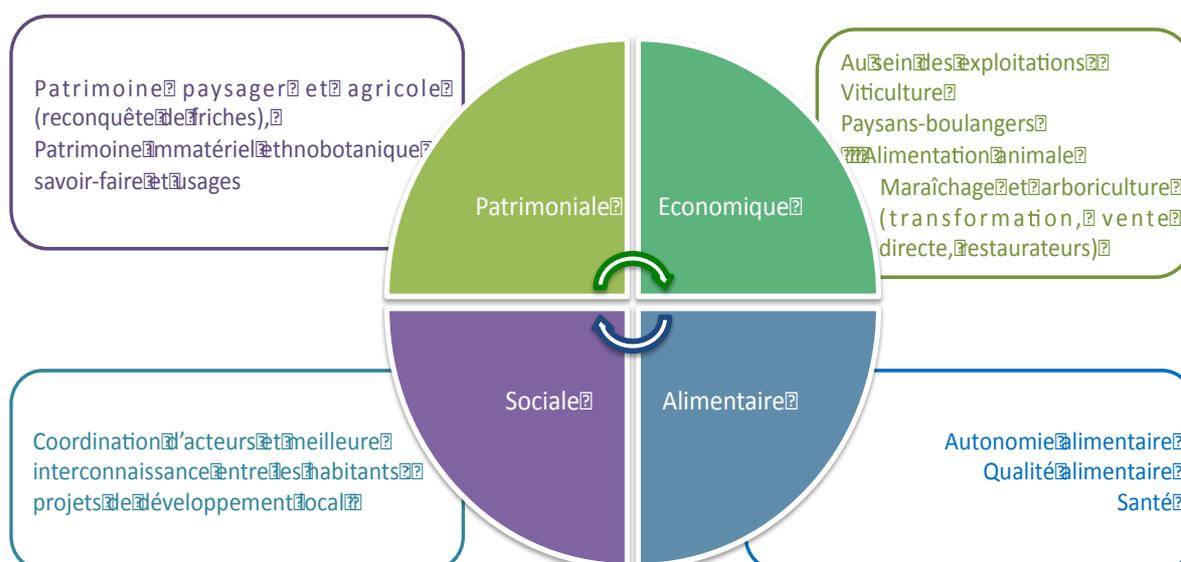
- **patrimoniale** : le patrimoine conservé et transmis de façon pédagogique est ethnobotanique (connaissance sur les plantes et leur usage), agricole (connaissance sur l'histoire de l'agriculture, l'évolution des pratiques de sélection, des savoir-faire et des techniques : recherche de savoir-faire des anciens et utilisations de machines/matériel ancien), alimentaire (recette traditionnelle), paysager (entretien de parcelles, maintien paysage agricole...)

- **économique** : développement de filières locales non dé-localisables, plus grande autonomie des exploitations/fermes, spécificité locale valorisable auprès d'un public touristique...

- **alimentaire** : sécurité/sûreté alimentaire et autonomie, entretien de paysages ouverts, récupération de friches, aide à l'installation, vente directe ...

- **sociale** : interconnaissance entre les habitants d'un même espace, actions collectives et coordination d'acteurs, ...

Figure 3. Multifonctionnalité de la biodiversité cultivée



³¹ Guillaumin A., et al., 2008, « Demandes de la société et multifonctionnalité de l'agriculture : attitudes et pratiques des agriculteurs », dans Courrier de l'environnement de l'INRA n°56, pp. 45 – 66.

L'ensemble de ces actions concourt à la mise en place d'un contexte plus favorable pour la valorisation de la biodiversité cultivée au sein des exploitations/fermes, en même temps qu'elle participe à l'émergence de véritables projets de territoire.

3. 2. Identification des actions

Nous avons ainsi repéré 20 actions communes menées à la fois par les acteurs qui s'intéressent aux variétés maraichères, viticoles, céréalières, horticoles et arboricoles. Celles-ci ont été regroupées au sein de six pôles thématiques : la conservation, la mise en culture et l'étude, de l'innovation, la transmission des savoir-faire et des connaissances associées à ces variétés, l'étude sur l'aval des filières et les démarches de réintroduction des variétés dans les circuits de commercialisation. Il est clair que ce découpage ne rend pas complètement compte de la réalité du terrain, plus complexedans sa mise en forme et dans son fonctionnement. Par commodité pour l'analyse, nous avons ainsi séparé plusieurs étapes dans des actions qui souvent se combinent.

Un cas nous apparaît tout à fait symptomatique de ce processus : il s'agit de l'association « Vignes et vigneron du Trièves ». Comme son nom l'indique, l'association a pour objectif premier de remettre en activité les vignobles du Trièves, en partant de celui de Prébois. L'association a entrepris plusieurs chantiers depuis l'année 2008, date de sa création. Elle s'est engagée dans la reconnaissance au catalogue officiel d'un cépage local, l' « Onchette ». Elle a appuyé des porteurs de projets et l'installation de jeunes vigneron. Au sein de l'association, quelques membres ont entrepris une prospection d'arbres fruitiers et ont constitué un verger conservatoire. Par ailleurs, un des membres de l'association s'installe en maraîchage et horticulture, tout en cultivant une petite parcelle de vigne. Les variétés plantées proviennent des cinq principaux artisans-semenciers nationaux et pour les variétés autogames, peu soumises au processus d'hybridation, ils conservent leurs propres semences. Ces différents projets portés autour de la biodiversité variétale et de l'agro-écologie participent à une dynamique locale, à un développement territorial dont le point de relais se situe à Mens où l'association a créé une boutique de vente de produits locaux, l'Engrangeou.

Figure 4. Les actions communes

<i>Conservation</i>	Action 1.	Prospection, identification, inventaire variétal et savoir-faire associés
	Action 2.	Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> (vergers, pépinières, particuliers, exploitations, collection pour les céréales)
<i>Mise en culture et étude</i>	Action 3.	Expérimentation, caractérisation (évaluation des variétés, régénération) et sélection
	Action 4.	Collecte des données, centralisation et restitution
	Action 5.	Multiplication du matériel végétal
	Action 6.	Diffusion du matériel végétal auprès des amateurs ou des professionnels
<i>Innovation</i>	Action 7.	Mutualisation des moyens techniques pour la culture, la récolte ou la transformation
	Action 8.	Sélection participative
<i>Transmission des savoir-faire et des connaissances</i>	Action 9.	Création variétale et mélange de variétés
	Action 10.	Diffusion des savoirs et pédagogie
	Action 11.	Organisation d'évènementiel
	Action 12.	Communication
<i>Etudes sur l'aval des filières</i>	Action 13.	Tests de transformation et aptitude à la consommation des produits
	Action 14.	Travail sur les qualités nutritionnelles et gustatives
	Action 15.	Etude technico-économique et circuits de commercialisation
<i>Démarches de ré-introduction des variétés dans les circuits de commercialisation</i>	Action 16.	Participation à des foires et des salons spécialisés
	Action 17.	Vente des produits à des intermédiaires (industriels, boutiques, restaurants)
	Action 18.	Mise en place d'une filière semencière/pépinière
	Action 19.	Relance d'une variété
	Action 20.	Réinscription d'une variété aux catalogues officiels

3. 3. Synthèse des résultats

La diversité des acteurs qui agissent pour le maintien et la conservation de la biodiversité, constitue une force pour l'association Div'agri car elle est garante d'une diversité d'actions et de méthodes déployées pour gérer la biodiversité végétale. L'élaboration de cette liste des différentes actions devrait pouvoir permettre aux opérateurs de Div'agri de hiérarchiser les actions en fonction des urgences perçues. Les premières actions, liées à la conservation et à la gestion de la biodiversité végétale constituent celles qui sont les plus répandues au sein des structures. Ce sont aussi celles qui sont les plus anciennement implantées et pour lesquelles l'expérience est la plus importante. En revanche, celles orientées vers la profession agricole et les

débouchés des produits sont plus récentes et innovantes. Si elles commencent à se diffuser à l'échelle régionale et nationale, elles en sont encore à leurs prémices.

La lecture de ces différentes actions laisse apparaître des redondances dans les orientations que l'association régionale pourrait prendre afin de soutenir les actions menées. En premier lieu, la question des savoir-faire et de leur diffusion est un élément qui revient régulièrement, de même que celui de la sensibilisation à la biodiversité cultivée et aux enjeux qu'elle soulève qui, malgré l'engouement de la société civile au cours de la dernière décennie, restent encore trop peu connus. Div'agri représente aussi pour les acteurs qui agissent localement la possibilité de mutualiser des moyens et de capitaliser les expériences. La nécessité d'encourager les partenariats entre des acteurs d'origine diverse, aussi bien scientifiques, techniciens, agricoles, mais aussi amateurs, collectionneurs, passionnés, revient aussi à plusieurs reprises. Div'agri peut réunir l'ensemble des forces vives qui s'intéressent à la biodiversité cultivée et organiser une gestion plus concertée à l'échelle régionale entre les différents acteurs et lieux de conservation afin notamment d'identifier et d'organiser rapidement les variétés les plus menacées de disparaître à court terme. La mutualisation des expériences, des méthodes et des outils mis en œuvre devrait aussi enrichir les connaissances sur les variétés, en les comparant selon les lieux et les manières dont elles sont cultivées, en centralisant les informations, en valorisant les résultats. Sans se substituer aux actions menées déjà par les acteurs dans les territoires, Div'agri pourrait leur donner plus de visibilité à l'échelle régionale et encourager de nouvelles structures à voir le jour localement, soutenir l'innovation dans ce domaine et coordonner les acteurs. Par ailleurs, contrairement au pôle animal de Div'agri où la majorité des acteurs sont aussi des professionnels de l'agriculture, le pôle végétal ne réunit pas que des agriculteurs/paysans en raison des difficultés inhérentes à la réintroduction de ces variétés au sein des exploitations/fermes, autant du point de vue des savoir-faire, que des contraintes législatives et juridiques qui encadrent la profession et l'utilisation des végétaux. Encore une fois, les partenariats entre des acteurs divers sont indispensables autant pour maintenir la biodiversité végétale que pour permettre sa diffusion au sein des exploitations/fermes. Plusieurs actions et projets pourraient être menés en partenariat avec le pôle animal de Div'agri. Des travaux sont déjà menés sur des variétés destinées à l'alimentation animale, et pourraient être valorisés au sein du réseau d'acteurs du pôle animal.

Il est notable que le manque de moyens financiers, humains, matériels ou techniques revient souvent comme le principal obstacle à la mise en place des actions. La réduction des financements publics et privés multiplie les injonctions à la recherche d'autres formes de financements, d'autant plus complexe quand les acteurs manquent de compétences en matière de montage de projets et de dossiers de subventions. Il existe des opportunités du côté de l'Union européenne, mais la gestion de tels projets, notamment du point de vue financier, engage des compétences spécifiques et complexes pour des structures qui s'appuient parfois exclusivement sur le bénévolat.

Dans une moindre mesure, la question de la transmission des savoir-faire et des connaissances se pose aussi. Les pomologues et les ampélographes sont de plus en

plus rares, et sont plutôt âgés. Les centres de formation ne se sont pas fait les relais de ces disciplines, et c'est donc en autodidacte qu'il faut se former.

A l'image des variétés cultivées qui s'enrichissent mutuellement par le mélange de plusieurs variétés, la diversité des acteurs réunis au sein du pôle végétal permet d'associer des compétences riches issues de plusieurs domaines : biologie, botanique, médiation, communication, valorisation économique, agronomie, Ce premier travail d'inventaire des acteurs et des actions menées dans la région Rhône-Alpes a permis aux opérateurs de mieux se connaître les uns les autres, mais aussi d'identifier des synergies possibles.

IV. Div'agri, un réseau d'acteurs régional

La description des acteurs et actions menées à l'échelle de la région a tenté de mettre en évidence les points de convergence et de divergence. Les besoins sont nombreux, d'autant plus que la biodiversité végétale à conserver est quantitativement considérable. Quelles actions Div'agri pourrait-elle mettre en œuvre pour fédérer les acteurs ?

4. 1. Réunir l'ensemble des acteurs

L'ambition de la Région Rhône-Alpes de réunir au sein d'une même association les acteurs de la biodiversité animale et végétale n'était pas des moindres. La forte structuration des acteurs de l'élevage a permis de fédérer assez rapidement les représentants du pôle animal alors que l'entreprise s'est avérée plus lente et plus complexe au sein du pôle végétal, bien que l'action ayant été au départ à l'initiative de quelques uns de ses membres. Cette situation s'explique en partie par le nombre d'acteurs plus grand concerné par la biodiversité cultivée, aux habitudes de travail et aux compétences variées, mais aussi en raison de la quantité de variétés et d'espèces. Les acteurs ont dû construire une gouvernance de la biodiversité végétale qui, à l'échelle nationale, est inédite. En effet, les autres structures, citées en introduction, qui ont mis au point des conservatoires régionaux, ne sont pas organisés de la même façon, et ne réunissent pas des acteurs aussi diversifiés tant par les espèces et variétés qu'ils conservent, que par leur statut ou leur fonctionnement. Il faut dire aussi que la Région Rhône-Alpes rassemble l'un de diversité végétale les plus riches de France.

Au sein du pôle végétal de Div'agri, le choix a été fait de tenter de mettre en commun tout en préservant la diversité des acteurs et leur manière de fonctionner car l'idée est qu'il n'existe pas une seule manière de gérer la biodiversité végétale, mais que plusieurs démarches sont possibles et qu'elles sont toutes complémentaires les unes des autres. Pour cela, il était nécessaire que les acteurs se rencontrent, prennent le temps de se connaître les uns les autres et apprennent à se faire confiance. Le temps de l'inventaire a notamment permis de susciter le dialogue et le débat autour de notions fondamentales, au cœur des futures actions de Div'agri. L'identification et la définition des actions réalisées par les acteurs a fait l'objet notamment de longues discussions lors des réunions.

Cette nouvelle gouvernance a parfois été difficile à se construire. Une partie des opérateurs, notamment les vigneron·ne·s, ont fait le choix de quitter l'association. Les critiques adressées les plus lancinantes sont celles d'avoir créé une association à la demande de la Région, censée réunir à la fois les acteurs du monde animal et végétal, et dotée de peu de moyens financiers. Les multiples réunions organisées ont été perçues comme une perte de temps engageant des frais de déplacements plus importants que les bénéfices éventuels que l'association apporterait, notamment en raison de la lourdeur des procédures à suivre pour faire des demandes de financement. Enfin, plusieurs ne voyaient pas l'intérêt de réaliser un inventaire des acteurs de la biodiversité et ont préféré quitter l'association lorsqu'il a été décidé de réaliser cet inventaire. Pour les autres acteurs régionaux que nous avons pu enquêter, soit Div'agri n'est pas connue, soit elle est mal perçue. Il y aura sans doute un travail de communication à mener afin de sensibiliser l'opinion. Ce processus apparaît assez logique dans la mesure où la mise en place de cette nouvelle gouvernance a exigé l'ouverture d'un dialogue entre des acteurs qui ne se parlaient pas toujours, qui évoluaient dans des mondes parallèles, ou craignaient aussi une forme de concurrence entre associations. Les projets de sélection participative qui fonctionnent très bien et se multiplient actuellement dans toute la France ont rencontré des difficultés similaires à leur départ, tant la rencontre entre les chercheurs et les agriculteurs/paysans demandait d'abolir des frontières assez hermétiques édifiées au cours de la seconde moitié du XX^e siècle³². De la même façon, les savoir-faire et pratiques se sont parfois mieux conservés au sein des groupes amateurs, ce qui exige d'entamer un dialogue et des échanges avec le monde professionnel. La question de la biodiversité végétale n'appartient pas seulement aux agriculteurs-paysans. Il s'agit plutôt d'une question transversale qui concerne et ne peut se maintenir que si une grande diversité d'acteurs participe à sa gestion.

Aujourd'hui, l'association réunit douze acteurs du pôle végétal. Deux se sont ajoutés depuis le début de nos travaux, dont une association travaillant sur la vigne. Mais l'inventaire réalisé, et qui reste incomplet, laisse apparaître que, potentiellement, plus d'une centaine d'acteurs de la région pourraient prétendre à faire partie du conseil d'administration ou demander un financement. Or, le budget de Div'agri ne suffirait pas aujourd'hui pour répondre à ces besoins. La nécessité de rechercher d'autres financeurs possibles se pose, peut-être par le biais de financements européens. La Région Rhône-Alpes devra tenir compte de ce contexte, probablement par un soutien financier plus important, mais aussi par un accompagnement de Div'agri dans la recherche d'autres partenaires publics et privés.

³² Chable V., Berthelot J.-F., 2006, « La sélection participative en France : présentation des expériences en cours pour les agricultures biologiques et paysannes », dans *Dossier de l'environnement de l'INRA*, n°30, pp. 128-139.

4. 2. Des pistes de réflexion pour des actions communes

L'analyse des actions menées par les acteurs de Div'agri et de la région a permis de définir des pistes d'action futures pour le pôle végétale de la fédération. Celles-ci peuvent se regrouper autour de trois dimensions principales :

- Une dimension variétale

Cette partie concerne essentiellement l'identification et la description des variétés d'un point de vue botanique et ethnobotanique (savoir-faire, usages). Nous insérons dans cette partie les listes des variétés, mais aussi le travail de prospection qui permet d'acquérir de nouvelles variétés ou de retrouver certaines variétés perdues.

Cet inventaire a permis d'établir une première liste des variétés et espèces gérées par les acteurs de Div'agri et d'autres acteurs de la région qui contient sans doute des doublons, c'est-à-dire des variétés identiques qui portent des noms différents. Un travail important serait encore à mener pour comparer ces variétés, les mettre en culture, les étudier et les identifier. Les listes des taxons que nous avons réalisé ne sont pas suffisantes et demandent à être approfondies, complétées, mises à jour régulièrement par l'ensemble des structures afin de mieux connaître le matériel végétal conservé dans la région, les usages et les savoir-faire qui leur sont associés. Ce travail collectif permettrait d'accélérer la production de connaissances sur les variétés et espèces conservées. Cet inventaire est une première étape qui ouvre la voie à d'autres recherches, à un long processus que les acteurs de Div'agri pourront poursuivre, s'ils en ont les moyens financiers et humains.

Le pôle végétal de Div'agri présente une particularité vis-à-vis des autres conservatoires régionaux en raison de son ouverture potentielle à une définition de la biodiversité cultivée plus vaste que celle habituellement rencontrées. Alors que les autres régions se concentrent sur les arbres fruitiers, les légumes et les céréales, les opérateurs de Div'agri s'intéressent aussi aux plantes ornementales, aux fleurs, et pourraient s'élargir encore aux plantes aromatiques et médicinales, ou aux plantes issues des prairies fleuries. Cette vision systémique, plus globale, constitue à la fois une richesse et en même temps, une éventuelle difficulté supplémentaire dans la structuration des acteurs et des actions prioritaires de Div'agri.

Par ailleurs, la jeune fédération régionale pourrait élaborer une stratégie d'inventaire variétal et de prospection à l'échelle de la région Rhône-Alpes, puis de l'Auvergne, en définissant des critères de priorité (par secteur géographique ? par filière ? par espèce ?). Cet inventaire plus systématique des variétés conservées dans la région pourrait s'accompagner d'une campagne de communication pour mobiliser la population et s'appuyer sur des structures ou des personnes ressources dans les territoires afin de faire remonter les informations, tout en renforçant un réseau de partenariat autour de Div'agri.

- Une dimension conservation et gestion dynamique

Cette partie concerne plus l'aspect technique de la conservation et de la gestion dynamique des variétés et des espèces. Celles-ci nécessitent des moyens, des outils,

une méthode, que la plupart des structures que nous avons rencontrées ont déjà mis en place. Div'agri n'a pas pour rôle de se substituer à ces actions menées localement. La fédération pourrait plutôt assurer un rôle d'ingénierie afin d'appuyer les acteurs dans leurs projets et de renforcer l'efficacité des actions menées. Cela peut passer par l'élaboration d'outils communs, par des retours d'expérience entre les acteurs, par l'élaboration de fiches méthodes et de protocoles, dans l'objectif de constituer une structure de référence à l'échelle régionale capable d'apporter soutien et conseils aux acteurs et d'inciter les initiatives locales. Il reste encore à définir la manière dont concrètement le pôle végétal pourrait centraliser les données, conserver et diffuser l'information.

Une des tâches prioritaires à mener pour poursuivre ce premier inventaire serait celle d'établir collectivement, entre les opérateurs de Div'agri, des critères de distinction entre les différentes variétés conservées, de les hiérarchiser en fonction des objectifs visés, pour définir des priorités dans la conservation. En effet, certaines variétés sont conservées par un seul opérateur tandis que d'autres sont bien représentées dans l'ensemble des structures. Dans quelles mesures la mise en commun des listes variétales permet-elle de repérer des variétés en danger ? Comment définir des priorités dans la conservation et selon quels critères (la rareté, l'origine, la représentativité, ...) ? La première liste variétale érigée dans le cadre de l'inventaire constitue un support à l'organisation de groupes de travail orientés sur la définition de ces critères. Des programmes de multiplication communs pourraient voir le jour à l'échelle de la région et des différentes structures, pour valoriser la grande diversité pédoclimatique de la région et participer à enrichir la diversité génétique du matériel végétal conservé. Des actions communes de sélection participative pourraient aussi être envisagées sur certaines espèces et variétés. De même, des ponts avec le pôle animal de Div'agri pourrait être envisagés notamment sur la question de l'alimentation animale.

Dans les autres conservatoires régionaux français, les variétés mises en valeur sont souvent peu nombreuses et se concentrent sur celles originaires ou adaptées depuis plusieurs générations, bien identifiées par la littérature et les sources historiques. Il s'agit des variétés dites « locales ». Nous avons montré que cette notion reste controversée et quelque peu limitative vis-à-vis des enjeux soulevés par le maintien de la biodiversité variétale et de l'ampleur du matériel conservé. La nécessité de s'intéresser à un plus vaste panel de variétés, y compris à en inventer de nouvelles, participe au maintien de la diversité et l'approche patrimoniale, historique, si elle est pertinente, n'est pas exclusive. Contrairement à ce qui se passe dans la sélection animale, la sélection végétale exige de conserver une grande diversité de sujets, qui ne sont pas toujours exploitables dans l'immédiat, mais qui pourraient le devenir dans le futur.

- Une dimension valorisation des actions réalisées

De nombreuses actions sont déjà menées dans les territoires afin d'encourager la valorisation de la biodiversité domestique dans les exploitations/fermes et chez les particuliers. L'une des missions de Div'agri repose aussi sur sa capacité à valoriser

l'existant, à faire-valoir les actions réalisées et leur intérêt auprès du grand public et des agriculteurs/paysans, à sensibiliser le plus grand nombre afin d'assurer la remise en culture de ces variétés et espèces. Des structures, telles que l'association Savoirs de terroirs en Ardèche ou le Musée départemental du Revermont dans l'Ain, réalisent plusieurs actions en ce sens (éditions, expositions...). Cela pourrait passer aussi par la production de film, l'édition de plaquette ou la tenue de conférences sur le sujet. Ces actions de communication semblent fondamentales afin de faire connaître la fédération régionale mais aussi de lui donner les moyens d'exister en tant que structure de référence sur le sujet à l'échelle régionale et pour l'ensemble des espèces cultivées. Une fois encore, il ne s'agit pas de créer à travers Div'agri une structure qui se substituerait à celles locales, mais plutôt d'envisager une gouvernance régionale, s'appuyant sur des structures relais dans les départements.

La plupart des opérateurs de Div'agri inscrivent leurs actions au sein de partenariats qui réunissent des acteurs variés, privés et publics. La fédération pourrait être une vitrine présentant ces actions innovantes mais aussi en encourageant la mise en place de politiques incitatives auprès des collectivités territoriales ou des territoires de projets. A l'échelle nationale, les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) mises en place dans le cadre de la PAC sur la protection des races menacées (PRM) et – en cours de mise en place – sur la protection des ressources végétales (PRV) ont pour objectif d'apporter un soutien financier aux actions de conservation et de valorisation de la diversité variétale. A l'échelle départementale, le Conseil départemental de l'Ain a mis en place un soutien à la plantation de vergers. En Ardèche méridionale, le projet « Paysans et semences » qui est un programme de sélection participative s'ancre dans un programme Leader. Des actions pourraient s'inscrire au sein de projets menés auprès des jardins collectifs urbains et ruraux, ou dans le cadre des Parcs naturels régionaux.

Enfin, les actions déjà menées par les acteurs en faveur de la réintroduction de ces variétés dans les exploitations/fermes et dans les circuits de commercialisation pourraient faire l'objet d'une valorisation à l'échelle régionale afin d'inciter d'autres agriculteurs/paysans à s'engager dans ces démarches. Tous les lieux de conservation pourraient aussi être ouverts lors des Journées du patrimoine³³, donnant lieu à une communication spécifique par Div'agri.

La mise en commun des multiples et diverses compétences des acteurs de Div'agri peut être à l'origine de projets collaboratifs riches. Les différentes approches des opérateurs concentrent un éventail de démarches possibles toutes utiles au maintien de la diversité variétale.

³³ Quelques structures, telles que le Musée départemental du Revermont ouvrent déjà leurs portes à cette occasion.

Conclusion

La conservation et la valorisation de la biodiversité cultivée constituent un enjeu sociétal important qui repose actuellement essentiellement sur des associations disposant de peu de moyens³⁴. Alors que les injonctions au développement durable et à une agriculture moins consommatrice d'intrants et plus respectueuse de l'environnement se multiplient depuis la dernière décennie, les institutions agricoles et les pouvoirs publics tardent à se positionner clairement en faveur de la biodiversité cultivée. Cette situation s'explique en partie par la difficulté à remettre en cause un fonctionnement agricole fondé sur la spécialisation et la segmentation des tâches, sur l'industrialisation et l'organisation en filières, sur la standardisation et l'homogénéité des systèmes d'exploitation.

La défense de la diversité cultivée constitue un enjeu fondamental pour l'agriculture et l'alimentation de demain, mais aussi pour les territoires. A travers elle, c'est l'avenir de l'autonomie alimentaire des territoires qui se joue, celle des exploitations/fermes vis-à-vis des quelques entreprises multinationales qui dominent le marché, mais aussi de la capacité des territoires à produire une alimentation de qualité, sans intrants, ni engrais chimiques, à réinventer une agriculture durable. Cette responsabilité collective qui implique une multitude d'acteurs ne peut pas reposer seulement sur des structures privées. Malgré leur capacité d'organisation, de mise en réseau, de montage de projets et d'actions, les acteurs ont besoin de soutien, mais aussi de reconnaissance de la valeur de leur travail trop souvent négligé par les institutions agricoles officielles. Le maintien de la diversité cultivée, compte tenu de son ampleur numérique mais aussi de la nécessité de la conserver, implique la participation d'acteurs plus variés que les seuls agriculteurs/paysans. Les différentes initiatives existantes s'appuient aussi sur une abolition des frontières entre les mondes des scientifiques, des professionnels et des amateurs réinventant de cette manière une nouvelle gouvernance de la biodiversité cultivée au sein de laquelle chacun joue un rôle clef. Les projets de sélection participative qui se sont développés au cours de la dernière décennie en France et plus spécifiquement dans la région Rhône-Alpes constituent sans aucun doute l'un des meilleurs exemples de cette nécessité d'inclure une diversité d'acteurs pour favoriser la réussite des actions.

Les projets menés en faveur de la biodiversité cultivée peuvent aussi s'appuyer sur une demande d'une partie des consommateurs intéressés à la question de la relocalisation de l'agriculture, à de nouvelles manières de consommer et à la recherche d'une alimentation de qualité. La biodiversité cultivée devient aussi une question qui s'inscrit dans le regain d'intérêt pour les pratiques de jardinage sans engrais, ni produits phytosanitaires. En remettant en cause les critères de sélection sur lesquels ont reposé l'agriculture et les pratiques de jardinage des cinquante dernières années, les acteurs reconnaissent les spécificités des terroirs et l'adaptabilité variable des plantes en fonction des lieux (altitude, climats, sols, ...) alors que les catalogues

³⁴ Produire Autrement, *Guide des semences et des plantes 2008-2009*, Alternat, Mansonville, p. 97

officiels des plantes cultivées se sont standardisés à l'échelle européenne et se sont vus limités à quelques variétés jugées plus productives, indépendamment des lieux où elles sont cultivées. Le travail de redécouverte de la diversité variétale permet de répondre à des besoins spécifiques d'agriculteurs/paysans mais aussi jardiniers amateurs dans la recherche de variétés adaptées à des conditions agricoles plus difficiles (montagne, sécheresse, etc). Les conditions de culture varient selon les lieux mais aussi avec le temps, la conservation d'une grande diversité variétale est nécessaire autant pour l'agriculture d'aujourd'hui, car c'est elle qui favorise l'innovation à travers la création variétale, que pour celle de demain, car elle garantit des possibilités d'adaptation aux conditions climatiques et de culture évolutive.

Dans la mesure où ils réunissent des acteurs issus d'environnements différents, les projets et actions menés dans les territoires présentent aussi des aménités territoriales autres que strictement agricoles. Ils participent à renforcer le lien social, à tisser des liens entre les villes et la campagne, à animer l'espace rural et à créer de l'emploi. Pour ces raisons, la valorisation de la biodiversité cultivée ne peut se penser exclusivement du point de vue économique, c'est-à-dire seulement comme quelques variétés « anciennes » et/ou « locales » qu'il faudrait réhabiliter, remettre en culture et commercialiser. La valorisation économique de la biodiversité cultivée est, certes, l'un des objectifs des actions menées car ce n'est qu'en retrouvant leurs places dans les exploitations/fermes, en étant cultivées et sources de revenu pour les agriculteurs/paysans, que l'avenir de ces variétés sera assuré. Néanmoins, cet objectif ne peut être atteint sans le travail de conservation, d'étude, de recherche, d'expérimentation, de sélection mené par une diversité d'acteurs, et qui est préalable à la réintroduction de variétés afin d'éviter l'adoption prématurée par les agriculteurs/paysans de variétés qui n'ont plus été sélectionnées pendant plusieurs années. Enfin, la valorisation économique de la biodiversité cultivée n'est pas toujours à envisager à partir d'une variété particulière. Contrairement au pôle animal de Div'agri et d'une manière générale, à la façon dont est appréhendé la biodiversité animale où l'enjeu est la conservation et la valorisation d'une race reconnue officiellement à l'échelle nationale, ou gagnant à être reconnue, les enjeux se posent d'une façon tout à fait différente au sujet de la biodiversité cultivée. Pour certaines espèces, notamment les blés, les expérimentations de sélection participative ont montré l'intérêt de cultiver non pas une variété, mais des mélanges variétaux dont la composition varie suivant la localisation spécifique de l'exploitation/la ferme. De la même manière, les critères d'inscription au catalogue officiel excluent les variétés instables et variées. Or, ces variétés populations sont souvent garante d'une capacité d'adaptation et d'évolution plus forte, grâce au travail de sélection opéré chaque année tandis que lorsque la variété est homogène et stable, tous les individus se ressemblent et présentent une sensibilité plus grande aux maladies et aux conditions climatiques.

La création de la fédération régionale Div'agri représente une occasion inédite de réunir l'ensemble des acteurs afin d'envisager une meilleure structuration de leurs actions à l'échelle régionale. Cette association constitue une opportunité pour renforcer les réseaux d'acteurs, mutualiser les compétences et les retours

d'expérience, communiquer, sensibiliser. Elle implique d'adopter une gouvernance elle aussi inédite à l'échelle nationale et de définir des perspectives communes quand les méthodes de travail, le matériel végétal conservé et le statut des acteurs varient grandement. Ce travail d'inventaire aura permis aux opérateurs de Div'agri de mieux se connaître mutuellement et d'établir ensemble les points communs qui les réunissent et les perspectives d'action futures. Il reste que l'ampleur du nombre d'acteurs et de structures travaillant sur la biodiversité cultivée dans la région Rhône-Alpes pose la question de la manière dont la fédération pourra appréhender une éventuelle multiplication des demandes de financement ou de participation, dans un contexte de restriction budgétaire des dépenses publiques.

Bibliographie

Produire Autrement, *Guide des semences et plants. Biologiques et Biodynamiques*, 2008-2009, Ed. AlterNat, Mansonville.

Un Patrimoine : les variétés locales d'espèces fruitières, Actes du symposium organisé à Nancy des 6 et 8 septembre 1984 par l'Association des conservatoires français d'espèces végétales (A.C.F.E.V.) et le Bureau des ressources génétiques, 1985.

ARDEAR Rhône-Alpes, 2004, *L'agriculture paysanne, une réelle alternative. Référentiel de l'agriculture paysanne en Rhône-Alpes, 80 fermes témoignent*, les Deux-Ponts, Bresson.

BERARD L., et ali, 2005, *Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française*, numéro spécial de la revue *Les notes de l'Iddri*, éd. Corinne Cohen, Paris.

BERARD L., et ali, 2005, *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Bialec, Nancy.

BERARD L., FROC J., HYMAN M., HYMAN P., MARCHENAY P., 1992-1996, *L'inventaire du patrimoine culinaire de la France : produits du terroir et recettes traditionnelles*, Paris, Albin Michel, Conseil national des arts culinaires. Rhône-Alpes, 1995.

BLANDIN P., 2009, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Quae, Versailles.

BONNET C., et ali, 2012, *Etude de faisabilité économique du développement du vignoble des Coteaux du Gier*, projet d'élèves ingénieurs, sous la direction de FouedCheriet, Anne Déplaud et Frank Tarantola, Montpellier Supagro

BONNEUIL C., DEMEULENAERE E., 2007, « Vers une génétique de pair à pair ? L'émergence de la sélection participative », dans CHARVOLIN F., MICOUD A., ELLIS R. (dir.), *Des sciences citoyennes ?*, Ed. de l'Aube, Paris.

BONNEUIL C., DENIS G., MAYAUD J.-L., 2008, *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*, Quae, Versailles.

BONNEUIL C., THOMAS F., 2012 *Semences : une histoire politique*, éd. Charles Léopold Mayer, Paris.

BONNEUIL C., PETITJEAN O., THOMAS F., 2012, *Amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, éd. Charles Léopold Mayer, Clamecy.

BRAC DE LA PERRIERE R. A., HASTLER G., 2009, *Semences et droits des paysans : comment les réglementations internationales affectent les semences paysannes*, Réseau semences paysannes, Brens.

BRAC DE LA PERRIERE R. A., 2013, *Semences paysannes : plantes de demain*, Edition Charles Leopold Mayer, Clamecy.

BURBAN T., 2012, *Semences paysannes et autonomie : une approche des initiatives de sélection paysanne en France*, Thèse sous la direction de Benoît Lallau, Institut d'école politique, Lille.

Conservation départementale des musées de l'Ain, 2009, *Guide des collections du musée départemental du Revermont*, Bourg-en-Bresse.

COUDERC F., 2000, *Les vins mythiques de la Cévenne ardéchoise et du Bas-Vivarais*, La Mirandole, Pont-Saint-Esprit.

CHABLE V., 2005, « Conserver et développer la biodiversité cultivée », dans Bérard et al. (dir), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Paris, Cirad, Ifb, Inra, pp. 145-150.

CHABLE V., BERTHELLOT J.-F., 2006, « La sélection participative en France : présentation des expériences en cours pour les agricultures biologiques et paysannes », dans *Dossier de l'environnement de l'INRA*, n°30, pp. 128-139.

CROZAT S., MARCHENAY P., BERARD L., 2010, *Fleurs, fruits, légumes. L'épopée lyonnaise*, Lyon, Les éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire.

DALLET M.-F. (dir.), 2013, *Fleurs, fruits et légumes de Normandie : entre tradition et obtention*, Société centrale d'horticulture de la Seine-Maritime, Rouen.

DUCAROY A. 1996, *Des plantes au musée*, Conservation départementale des musées des pays de l'Ain, Bourg-en-Bresse.

DUPRE L., 2002, *Du marron à la châtaigne d'Ardèche. La relance d'un produit régional*, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.

FOURY C., 2005, « Les variétés locales de légumes : un patrimoine en évolution », In : Bérard et al. (dir), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Paris, Cirad, Ifb, Inra, pp. 100-107.

FOYER J., 2010 *Il était une fois la bio-révolution. Nature et savoirs dans la modernité globale*, PUF, Paris.

GALET P., (à paraître 2015), *Dictionnaire encyclopédique des cépages et de leurs synonymes*, éd. Libres et solidaires, Paris.

GARÇON L., 2012, « La mobilisation d'acteurs autour de biens ordinaires requalifiés : un exemple en Ligurie » dans *Pour*, n°215-216, novembre 2012, pp. 161-168

GUILLAUMIN A., et al., 2008, « Demandes de la société et multifonctionnalité de l'agriculture : attitudes et pratiques des agriculteurs », dans *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°56, pp. 45 – 66.

HAINZELIN E. (dir.), 2013, *Cultivons la biodiversité pour transformer l'agriculture*, éd. Quae, Paris.

HERVIEU B., MAYER N., MULLER P., PURSEIGLE F., REMY J., 2010, *Les mondes en agriculture en politique*, Les presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.

LETERME E., 2014, *La biodiversité, amie du verger*, éd. Du Rouergue, Arles.

LETERME E., LESPINASSE J.-M., 2008, *Les fruits retrouvés : patrimoine de demain. Histoire et diversité des espèces anciennes du Sud-Ouest*, éd. du Rouergue, Rodez.

LIPONNE L., 2014, *L'association de structures locales autour d'un projet de territoire. La valorisation d'un co-produit de la vigne*, mémoire de Master 2 « Patrimoine rural et valorisation culturelle », sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2.

MARCELIN F., 2013, *La renaissance de vignobles en Rhône-Alpes. Acteurs, actions et territoires de relance*, mémoire de Master 2 en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2.

MARCHENAY P., 1978, *Pomologie du bocage de Normandie-Maine : étude pour la conservation des variétés locales traditionnelles de pommiers et de poiriers en voie de disparition*, Paris, Institut international d'ethnoscience.

MARCHENAY P., 1983, *Les variétés locales de plantes cultivées dans le parc national des Ecrins : prospection, collecte et conservation*, CNRS, MNHN, Parc National des Ecrins.

MARCHENAY P. et LAGARDE M.-F., 1987, *A la recherche des variétés locales de plantes cultivées : guide méthodologique*, Porquerolles, PAGE-PACA, Paris, Bureau des ressources génétiques.

MARCHENAY P., Bérard L., 2008, « Variétés, savoir-faire, usages alimentaires : les cultures légumières locales dans L'inventaire du patrimoine culinaire en France », In : Plages J.-N. (dir.), *Les légumes, un patrimoine à transmettre et à valoriser*, AFCEV, Actes du Colloque d'Angers, 7-9 septembre 2005, pp. 107-136.

POCHON A., 2008, *Agronomes et paysans. Un dialogue fructueux*, Quae, Versailles.

Réseau Semences Paysannes, 2015, *Les maisons des semences paysannes. Regards sur la gestion collective de la biodiversité cultivée en France*, en ligne : www.semencespaysannes.org.

SENTANA I., 2009, *Le cardon lyonnais et sa valorisation patrimoniale*, mémoire de Master 1 en géographie, sous la direction de Claire Delfosse, Université Lyon 2.

La Vigne d'Hier à aujourd'hui en Ardèche, 2001, numéro spécial de la *Revue du Vivarais*, tome CV, fascicule 745,

TESTARD P., 2014, *Le verger conservatoire et la biodiversité du Clos Fougères à Châteauneuf-sur-Isère (26)*, sous la direction de Claire Delfosse, Dossier agriculture et biodiversité, Master 2, Université Lyon.

TORDJMAN H., 2008, « La construction d'une marchandise : le cas des semences », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/6 63e année, p. 1341-1368.